



Commission Ressources, Nature, Paysages du SPI Vallée de Seine

18 avril 2013

Salle le Chantre
Maison des Associations d'Aubergenville

Sous la présidence de Madame Sophie PRIMAS,
Sénatrice des Yvelines

– Compte rendu –

SOMMAIRE

Introduction	9
<i>Par Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines</i>	
Schéma régional de cohérence écologique en Ile-de-France	11
<i>Par Philippe DRESS, chef du service Nature, Paysage et Ressources à la DRIEE Ile-de-France</i>	
Table ronde	18
La biodiversité dans l'OIN Seine Aval	18
<i>Par Sophie DUMAS, directrice de l'Atelier de projet à l'EPAMSA</i>	
Prise en compte de la biodiversité par EMTA	25
<i>Par Delphine PAILLER, directrice adjointe du Pôle Stockage, EMTA</i>	
L'action du Conseil général en faveur du patrimoine naturel de la Vallée de Seine	30
<i>Par Pastèle SOLEILLE, directrice de l'Environnement au Conseil général des Yvelines</i>	
Engagement de Lafarge pour la biodiversité en Vallée de Seine	37
<i>Par Jean-Baptiste ARTRU, Service Foncier Environnement de Lafarge Granulats Seine Aval</i>	
La biodiversité au Vésinet	41
<i>Par Louis RICARD, responsable parcs et jardin, mairie du Vésinet</i>	
Prise en compte de la biodiversité à la centrale thermique de Porcheville	45
<i>Par Marie-Elisabeth FERNANDES, directrice de la centrale thermique EDF de Porcheville</i>	
Conclusion	46
<i>Par Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines</i>	

Intervenants et participants à la Commission Ressources, Nature, Paysages
Sous la présidence de Madame Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines
Jeudi 18 avril 2013

Nom	Fonction	Organisme	Collège
ARTRU Jean-Baptiste	Responsable Foncier et Environnement	Lafarge Granulats	Industriel
AUBERT Claire	Chef de Projet environnement	RENAULT Flins	Industriel
BARINA Giulia	Chef de Projets Direction Technique	SITA Région Ile-de-France	Industriel
BATUT Catherine	Responsable Urbanisme	Mairie d'Andrésey	collectivité
BAUDOIN Gérard	Naturaliste	Président de l'ASEE Vice-président CAPESA – Vice-président Yvelines-Environnement	association
BEGUIN Jean-Daniel	Agriculteur	FEDE Associations Agriculteurs propriétaires	association
BENKO Régine	Adjointe au Directeur	Ports de Paris	Industriel
BENSAAD Myriam	Chargée de mission	SPI Vallée de Seine	
BORUJERDI Elsa	Chargée de mission développement économique agricole et forestier	Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine	collectivité
BOURGUIGNON Sarah	Responsable Urbanisme	Mairie de Limay	collectivité
BRAMS Tristan	Maire Adjoint	Mairie de Limay	collectivité
BRAUN René	Membre association	PLAINE D'AVENIR 78	association
BRICAUD Jean-François	Directeur	Ciments Calcia	Industriel
CALAIS Etienne	Président	Défense des Apiculteurs	association
CAUCHI Christophe	Directeur Général Délégué	EMTA	Industriel
CHAPUIS Claude	Secrétaire	Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse	association
CHIAVERINI Hervé	Responsable Foncier et Environnement	Lafarge Granulats	Industriel

CLAVIER Florent	Responsable Environnement	Mairie de Poissy	collectivité
COHIN Jean	Assistant sanitaire départemental	UPBMH	association
COTZA Jean-Louis	Maire adjoint délégué à l'urbanisme, l'environnement et le Développement Durable	Mairie de Juziers	collectivité
CULLIN Michel	Président	ADIV Environnement	association
DELAVERNE Bruno	Directeur	SARPI Biocarburants	Industriel
DENYS Johan	Technicien Assainissement	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	collectivité
DESILLE Armel	Président	SAUVER	association
DRACOUKI Katia	Adjointe au Maire Cadre de vie, Environnement	Mairie de Poissy	collectivité
DRESS Philippe	Chef du Service Nature Paysage et Ressources	DRIEE IDF	administration
DUBOIS Delphine	Inspecteur des Installations Classées	DRIEE IDF/Unité Territoriale des Yvelines	administration
DUJARDIN Roland	Délégué Régional Nord	INERIS	expert
DUMAS Sophie	Directrice de Projets	EPAMSA	expert
DUMONT Corinne	Membre du Conseil d'Administration	Yvelines Environnement	association
FERNANDES Marie-Elisabeth	Directrice	CPT Porcheville	Industriel
FOURNIER Jean-Louis	Maire	Mairie de Saint Illiers La Ville	collectivité
GOSELIN Christophe	Président	AFINEGE	expert
GOURIOU Daniel	Maire	Mairie de Moisson	collectivité
GRANDCLEMENT Stéphane	Réglementation environnement	SOPRAL DUNLOPILLO	Industriel
GROS-DUBOIS Pascale	Responsable plateforme multimodale portuaire de Limay Porcheville	Ports de Paris	Industriel
GROSSET Nathalie	Assistante	DRIEE IDF	administration

HAUCHARD Thierry	Responsable Foncier et Environnement	GSM Guerville	Industriel
HENRY Caroline	Chef de l'Unité Territoriale des Yvelines	DRIEE IDF	administration
JAUGEY Ingrid	Chef de Projet Développement Durable	Lyonnaise des Eaux	Industriel
JOUANNE Gaël	Président de l'ASPI	EADS ASTRIUM	Industriel
JUVANON Claude	Directeur du SIARNC, Président CLE Orge-Yvette, Maire de Choisel	SIARNC Mairie de Choisel	collectivité
KERMARREC Audrey	Responsable Environnement	ASTRIUM Space Transportation	Industriel
de KOUROCH Anne	Trésorier	ASEE	association
LABEDAN Jean-Pierre	Vice-président	AIMER	association
LABEQUERIE Anne-Marie	Présidente	Initiatives Porcheville	association
LAFRANCE Margaux	Stagiaire BTS Environnement	ASEE	association
LITZLER Thomas		Conseil général des Yvelines	collectivité
LOISEAU Claude	Président et Vice-président associations	Sauvegarde de Chanteloup-les-Vignes-IdF Environnement et CAPESA	association
MAGGION Renaud	Responsable Service Développement	Ciments Calcia	Industriel
MAROTTE Jean-Pierre	Vice Président	Pisfontaine Environnement	association
MARTIN Eric	Maire	Mairie de Montainville	collectivité
MARUEJOULS Laëtitia	Chargée de mission Développement Durable	Mairie des Mureaux	collectivité
MAUREY Daniel	Maire	Mairie de Boinville-en-Mantois	collectivité
MENON Patrick		Yvelines Environnement	association
MICHARD Jacqueline	Présidente	AEVS Association d'Environnement du Val de Seine	association

MICHEL Stéphane	Adjoint au Chef de l'Unité Territoriale des Yvelines	DRIEE IDF	administration
de MIRIBEL Ludovic		Chambre d'agriculture d'Ile de France	
MOREL Philippe	Chef de la Section Prévision Opérations	SDIS 78 Groupement territorial ouest	administration
MORIN Bruno	Vice Président	AIMER	association
MORVANT Brigitte	Maire Adjoint à la Culture, Sport et Vie Associative	Mairie de Mareil-Marly	collectivité
MUNERET Virginie	Maire adjoint, chargée de l'environnement	Mairie d'Andrésy	collectivité
OUMHAND Majda	Chargée de mission environnement et DD	Direction régionale IDF Réseau Ferré de France	Industriel
PAILLER Delphine	Directrice adjointe Pôle Stockage	EMTA	Industriel
PARISOT Jean-Claude	Secrétaire Général	CADEB	association
PELTIER Aline	Responsable du centre " Bois des Obligeois ", chargée de mission Biodiversité	SITA Région Ile-de-France	Industriel
PENEZ Vincent	Responsable Qualité Santé Sécurité Environnement	ITON SEINE	Industriel
PERRAULT Sandrine	Animatrice contrat de Bassin de l'Hautil	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil	collectivité
PEULVAST Stéphane	Conseiller pédagogique Mantes 2	Education Nationale	administration
PEZZALI Alain	Président	Communauté de Communes du Plateau de Lommoye	collectivité
PIOT Marie-Christine	Vice-présidente	SAUVER	association
PRIMAS Sophie	Sénatrice des Yvelines, Présidente de la Commission		
PROVOST Jean-Pierre	Secrétaire	ADIV Environnement	association
RAYNAUD Jean-Michel	Maire Adjoint	Mairie de Bonnières-sur-Seine	collectivité
REGNAUD Eric	Adjoint au Chef de la Section Prévision Opérations	SDIS 78 Groupement territorial ouest	administration

REIMBORD Marc	Directeur du Projet du Port d'Achères	Ports de Paris	Industriel
RICARD Louis	Responsable parcs et jardins	Mairie du Vésinet	collectivité
RUSSIER Elodie	Chargée de mission biodiversité	Lafarge France	Industriel
SMANIO Jean-Luc	Directeur Général Adjoint, chargé de l'environnement	CAMY	collectivité
SOLEILLE Pastèle	Directrice de l'Environnement	Conseil Général	collectivité
TIRLOY Christian	Président Association Zone Nature Maladrerie – Membre du CA CAPESA, Membre du CA "Sauvons les Yvelines"	Association Zone Nature Maladrerie	association
VANINETTI Laurence	Assistante	SPI Vallée de Seine	
VILLENEUVE Colette	Responsable urbanisme et foncier	Ports de Paris	Industriel
WALTREGNY J. Claude	Conseiller municipal	Vaux-sur-Seine	
YACEF Dalila	Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement	Mairie d'Andrézy	collectivité
ZAINO Letizia	Technicienne Environnement	ALPA	Industriel

Introduction

Par Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines

Sophie PRIMAS – Je voudrais d’abord, au nom de Monsieur François Bony, maire d’Aubergenville, vous accueillir avec grand plaisir, ici, sur notre territoire, dans cette Maison des Associations, qui est une réalisation assez récente de la Ville d’Aubergenville et qui a pour objectif et pour ambition de rassembler tout ce que nos forces vives de la Ville compte d’associations de bonnes volontés pour que les gens puissent vivre ensemble. Je suis donc particulièrement heureuse, aujourd’hui, que cela devienne aussi le lieu de rassemblement, de dialogue, de rencontre de l’ensemble de la Vallée de Seine, un petit peu plus loin que ce simple territoire de Seine-Aval. Je vous accueille avec grand plaisir en son nom, et j’ouvre donc cette séance.

Je vous remercie tous pour votre participation nombreuse. Tout à l’heure, nous disions que nous n’attendions pas autant de monde, je suis donc ravie que cette Commission ait ce succès. Mais finalement, cela est assez légitime puisque cette nouvelle Commission a été créée après le Conseil d’Orientation de novembre 2011, à la suite d’une demande de l’ensemble des membres visant à sortir un petit peu de la vocation première du SPI, qui est un lien sur notre environnement et l’industrie, pour étendre sur des sujets qui sont finalement assez liés, mais un peu périphériques au regard de l’activité habituelle de ce SPI et des autres SPPPI¹, et qui concernent les ressources, la nature et le paysage dans son ensemble. Je suis vraiment ravie de vous y retrouver.

Je voudrais – il n’est pas là, mais, Madame Henry, vous porterez ce message – remercier bien sûr le préfet Jau de m’avoir proposé cette présidence, qui tombe à pic, dirais-je, puisque je suis moi-même assez investie, au Sénat, sur ces sujets. Je suis donc ravie de voir cette belle exposition sur les pesticides, qui est derrière vous et que vous regarderez avec beaucoup d’intérêt. Je me suis commis d’un rapport et d’une mission d’information au Sénat assez importante, pendant neuf mois, sur les pesticides et la santé de ceux qui les utilisent. Je suis ravie de ce petit clin d’œil au fond de la salle et de cette Semaine des alternatives aux pesticides. Vous remercieriez donc le préfet Jau de ma part, d’autant plus que ce dernier nous quitte, nous en sommes très tristes, mais nous sommes en même temps heureux d’accueillir un nouveau préfet qui, j’en suis sûre, aura à cœur de traiter avec égal intérêt tous ces sujets que nous abordons ici, dans le cadre du SPI.

La façon dont nous travaillerons dans cette commission, si vous en êtes tous d’accord, est de traiter, selon les souhaits de chacun, à la fois d’un sujet d’actualité et de thème de fonds. Nous avons beaucoup d’actualité autour de la biodiversité, des paysages et de la nature. Toute cette actualité est la résultante d’un fourmillement depuis quelques années, en particulier depuis le Grenelle de l’environnement, où de nombreuses actions ont été décidées. On a parlé de trame verte et de trame bleue, le vert et le bleu seront sûrement les couleurs de notre commission. Il y a beaucoup de choses également autour de la biodiversité, et un intérêt qui a été réitéré par le président de la République, François Hollande, lors de l’ouverture de la Conférence environnementale du 14 septembre dernier, où il posait la question suivante : comment rester impassible face aux atteintes irréversibles à la biodiversité ? Nous avons donc du travail sur notre territoire, travailler dans le sens d’un retour à cette biodiversité, en tout cas d’une amélioration.

À l’occasion de cette première réunion, nous ne traiterons évidemment pas de tous les sujets qui nous intéressent, il faut nous laisser quelques petits sujets pour les mois et les années qui viennent. Je vous propose donc de faire un rapide point sur l’actualité du thème qui nous rassemble, notamment la création de l’Agence française pour la biodiversité. Nous n’en traiterons pas directement, mais cela

¹ Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles

fait partie des événements qui génèrent les sujets du jour. Nous parlerons probablement de la stratégie nationale pour la biodiversité. Nous parlerons, dans les prochaines réunions, du plan Ecophyto, auquel je suis très sensible et qui vise à baisser l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % à horizon 2018. Nous parlerons aussi des appels à projets, je pense à l'appel à projets LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) qui est en cours et qui permet d'obtenir des fonds sur des projets d'amélioration de la biodiversité.

Cette première réunion qui nous réunit aujourd'hui s'attachera à traiter un des sujets d'actualité. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Dress, d'avoir eu la gentillesse de répondre à notre invitation pour venir nous présenter le Schéma Régional de Cohérence Ecologique pour l'Ile-de-France. L'objectif est d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. On m'interrogeait, tout à l'heure, pour savoir comment la biodiversité allait être prise en compte dans les différents documents d'urbanisme et dans tous les projets que nous allons devoir traiter dans les communes. Eh bien, vous aurez tous ces renseignements dans quelques instants. Ce sujet est d'autant plus d'actualité que ce schéma va être prochainement en enquête publique et donc, vous serez tous conviés à faire l'ensemble de vos remarques.

Nous traiterons ensuite d'un dossier thématique, sous la forme d'une table ronde, sur le sujet également de la biodiversité. Ce sujet, qui avait été mis à jour lors du Comité d'orientation, est un sujet fédérateur qui concerne tous les collègues membres du SPI, c'est un sujet qui est transversal à l'ensemble des autres commissions (Eau, Déchets, etc.)

On parlera, dans d'autres réunions, de paysages. Je suis très attachée, évidemment, aux paysages de notre territoire et aux paysages aussi dans leur diversité. Je discutais tout à l'heure avec Madame Fernandes, et je lui disais que la magnifique centrale de Porcheville fait partie aussi de notre paysage. Le paysage, c'est la Seine, la nature, l'agriculture, mais c'est aussi notre outil industriel qu'il convient de valoriser ; on doit à la fois s'assurer qu'il respecte l'environnement, mais il fait partie aussi de notre environnement et de notre patrimoine. Je pense que c'est un des sujets sur lesquels nous pourrions également travailler.

Voilà, en introduction rapide, les différents sujets que nous allons aborder aujourd'hui. Je vous remercie, Madame Henry, d'être avec nous.

Je vous laisse la parole, Monsieur Dress, pour nous présenter ce Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France

*Par Philippe DRESS, chef du service nature, paysage et ressources
à la DRIEE Île-de-France*

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Effectivement, je suis parmi vous, et je vous remercie de cette invitation, pour vous présenter un sujet d'actualité, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui entre dans une phase cruciale. Madame Primas le disait, il va bientôt être soumis à enquête publique, du 15 mai au 19 juin prochain. Avant d'y venir, je rappellerai ce qu'est le SRCE et d'où cela vient.

Je représente ici Caroline Vendryes, chef du projet SRCE au sein de la DRIEE, qui ne pouvait pas être devant vous aujourd'hui, puisqu'elle est en ce moment même en train de présenter l'état d'avancement de ce schéma devant le Comité Régional Trame verte et bleue, coprésidé par le préfet de Région et le président du Conseil régional. Je vous prie d'excuser son absence, je vais essayer de faire aussi bien qu'elle.

Le SRCE, volet régional de la trame verte et bleue, est inscrit dans les lois Grenelle qui créent une trame verte et bleue et des schémas régionaux de cohérence écologique. Nous avons en ligne de mire que l'ensemble puisse s'articuler correctement. La difficulté tient au fait que le SRCE est co-porté par l'État et le Conseil régional et que chacune des régions avance à son rythme, avec un cadre national qui doit mettre en cohérence tout cela. On espère qu'à la fin, toutes les pièces du puzzle s'emboîteront correctement et que les endroits qui auront été identifiés comme des continuités écologiques d'une région à l'autre seront bien l'un en face de l'autre. Nous avons essayé d'y veiller en travaillant en concertation avec les régions voisines. Nous pouvons donc avoir bon espoir que tout cela s'emboîte bien.

L'objectif de la trame verte et bleue est de préserver et restaurer les continuités écologiques. Il s'agit donc d'un objectif de préservation qui vise au moins le maintien des fonctionnalités et nécessite de les identifier pour pouvoir les protéger. Le deuxième objectif est un objectif de remise en bon état de ces continuités : soit de les rétablir si l'on a identifié tous ensemble qu'elles étaient, à tels endroits, vitales pour le fonctionnement des écosystèmes, soit de les améliorer, si elles étaient dégradées dans leurs fonctionnalités, s'il y avait des obstacles qui nécessitaient effectivement de rétablir une fonctionnalité plus large. Il faut avoir en tête que cela concerne l'ensemble de la trame verte et bleue, c'est-à-dire à la fois la circulation de la faune aquatique comme de la faune terrestre et la circulation de la flore, car la biodiversité terrestre d'origine floristique est aussi quelque chose qui voyage, par le vent, par les animaux et donc, il y a une biodiversité végétale qui a aussi besoin de corridors, même s'ils ne fonctionnent pas exactement de la même manière.

Le SRCE est un document de planification stratégique pour la biodiversité, et le but est qu'il devienne un cadre de référence pour l'aménagement durable du territoire.

Comment le SRCE a-t-il été élaboré ? Il s'agit d'une élaboration collégiale, le SRCE est co-élaboré par l'État et le Conseil régional. La DRIEE porte cette collaboration du côté de l'État. Nous nous appuyons sur une instance de gouvernance, le Comité régional "Trame verte et bleue", qui comporte 66 membres représentatifs de cinq collèges, dans ce que l'on a appelé "La gouvernance à cinq du Grenelle" avec des représentants de filières professionnelles, des représentants d'associations et du monde naturaliste, des représentants des collectivités locales, de l'État et – de mémoire – du monde syndical aussi. Cette instance est informée et s'exprime aux différentes étapes du projet.

L'élaboration du projet s'appuie sur un Comité de pilotage rassemblant la DRIEE et les services du Conseil régional et sur deux instances plus larges de Comité de projet, qui permettent d'associer un

nombre plus grand de partenaires, notamment les collectivités locales et conseils généraux. Une instance spécifique, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), nous donne les validations sur les hypothèses que l'on a pu faire d'un point de vue scientifique pour élaborer ce schéma.

La démarche a été concertée, c'est-à-dire que l'on est allé présenter la manière d'élaborer ce schéma, et surtout, on a écouté les acteurs des territoires, puisqu'on n'a pas découpé la zone d'étude en départements, nous avons essayé d'aller plus loin que cela.

L'Ile-de-France est découpée en deux zones centre, une zone cœur d'agglomération et une zone spécifique pour le plateau de Saclay, et un certain nombre d'autres territoires qui entourent ces deux zones cœur, qui ne reflètent pas exactement les départements, avec des zones de recouvrement. Nous sommes donc allés écouter des acteurs, qui connaissent le territoire mieux que nous qui faisons ces exercices en chambre, pour avoir leur ressenti et leurs connaissances sur l'existence de continuités, comment cela fonctionnait et quelles étaient les questions sur lesquelles il y avait des enjeux majeurs à prendre en compte. Nous y sommes allés avec le bureau d'études. Nous avons essayé de mener cette phase d'écoute de la manière la plus approfondie possible, même si l'on peut toujours aller plus loin.

Le SRCE, *in fine*, est un outil d'aide à la décision. C'est donc un diagnostic qui a été fondé sur la connaissance scientifique existante, qui a permis de produire un atlas cartographique indiquant où sont les réservoirs de biodiversité et où sont les corridors écologiques qui fonctionnaient entre ces différents réservoirs, avec des corridors bleus que sont les cours d'eau, assez naturellement, mais pas seulement les cours d'eau, puisqu'il y a des espèces amphihalines qui se déplacent aussi sur terre, l'anguille par exemple ou des amphibiens qui vivent dans l'eau mais qui ont une partie de leur vie sur la partie terrestre. Les continuités bleues sont donc plus larges que les cours d'eau. On imagine beaucoup plus aisément ce que peut être une continuité verte, notamment lorsqu'on parle de grande faune.

Nous avons donc réalisé une analyse des espaces dont avaient besoin ces espèces pour se déplacer dans le territoire, à la fois pour vivre au quotidien sur des territoires de taille suffisante pour assurer leur survie et à la fois pour se déplacer lors de migrations ou sous l'effet du changement climatique. Il faut que l'ensemble des espèces puisse bouger et ne se retrouve pas acculé dans des culs-de-sac. L'ensemble de ces analyses a été fait par "cortèges d'espèces", c'est-à-dire que l'on a pris quelques espèces emblématiques du fonctionnement des écosystèmes qui ont des espèces associées et qui fonctionnent avec. À partir du moment où l'on a fait ces simulations sur la façon dont se déplaçaient ces espèces, on en a déduit ces fonctionnalités écologiques et ces corridors écologiques. L'ensemble est cartographié² avec ces différents corridors et ces différents réservoirs de biodiversité.

L'ensemble de ce diagnostic a permis, dans un deuxième temps, de déboucher sur un plan d'action stratégique, avec des priorités, c'est-à-dire que l'on a identifié, avec les acteurs locaux où étaient les blocages essentiels sur les continuités majeures. Cela a permis de déterminer le plan d'action, avec les continuités qu'il serait souhaitable de rétablir en priorité.

Ce SRCE est accompagné d'une carte des composantes des continuités écologiques³, où figurent les réservoirs de biodiversité, les corridors fonctionnels entre deux réservoirs, les corridors à fonctionnalité réduite, les corridors des cours d'eau et les éléments fragmentants. Nous mentionnons donc ce que la concertation a relevé comme obstacles à des continuités linéaires, obstacles à l'écoulement des cours d'eau et autres types d'obstacles. Nous avons accompagné cette carte des continuités d'un guide de lecture, pour transcrire dans l'action ce que l'on avait identifié en termes de diagnostic scientifique, c'est-à-dire au-delà de "comment cela fonctionne", ce qu'il faudrait restaurer,

² Schéma *slide 5* (carte des composantes)

³ *Slide 6* (carte des objectifs)

préserver en termes de continuité en fonction de l'intérêt des milieux. Un deuxième type de carte, dans ce schéma, indique ce qu'il conviendrait de traiter en termes de corridors ou en termes d'éléments structurants.

J'aurais pu vous présenter l'ensemble des cartes de la partie Yvelines, qui déborde sur 20 à 50 kilomètres de l'ensemble du territoire. J'ai choisi de ne pas le faire aujourd'hui, parce que la finesse des cartes nous aurait conduits à vous présenter une carte qui, affichée à l'écran et réduite à l'échelle, vous aurait donné une vision assez floue de l'ensemble. J'ai donc choisi de vous présenter les principes.

La carte de synthèse, à l'échelle régionale, est vraiment la carte qui esquisse les grandes zones et les grandes continuités. Pour ma part, je vous inviterai à aller directement sur le site Extranet dédié au SRCE⁴, vous y trouverez les cartes qui vous intéressent. Il faut avoir en tête que les Yvelines, c'est une douzaine de planches A3. Ce sont des choses assez fines et qui, je pense, valent la peine, parce qu'il est important que ce soit regardé en finesse.

En ce qui concerne la partie Plan d'action stratégique, qui conclut le schéma, on nous a demandé si tout cela n'allait pas perturber tous les projets en cours. Je voudrais donc rassurer et donner la portée de ce schéma. Ce schéma et son plan d'action constituent un cadre de référence pour la mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des fonctionnalités liées à la biodiversité en Ile-de-France. Il n'emporte pas une obligation de faire, même s'il comporte des actions qui, par ailleurs, font l'objet d'une obligation de faire, mais ce n'est pas le SRCE qui crée cette obligation de faire. Je pense notamment au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, qui est prescrit par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et qui est prescrit également par un certain nombre de directives européennes auxquelles la France a contribué et qui font l'objet d'une obligation réglementaire, mais cette obligation préexistait au SRCE.

Ce schéma comporte l'avantage d'informer le public et l'ensemble des partenaires de l'existence de ces continuités écologiques, en ce sens qu'il permet à un maître d'ouvrage ou à un aménageur de se positionner en amont et de ne pas découvrir au dernier moment qu'il se place exactement sur le goulot d'étranglement où il ne fallait pas être. Même si cela ne remplace pas les études fines, cela permet d'anticiper et de faire partager cette information. Par le biais du SRCE, l'Etat et le Conseil régional cherchent à donner une information, même si elle est un peu grossière, parce qu'à l'échelle régionale, la plus en amont possible. Nous sommes vraiment soucieux d'accompagner les collectivités et les maîtres d'ouvrage par cette information le plus en amont.

Pour ce qui concerne la portée du document, si je mets de côté l'amélioration des connaissances, c'est surtout de faciliter la mise en œuvre des autres dispositions du code de l'environnement. Je vous ai parlé du rétablissement écologique de la continuité des cours d'eau, mais j'aurais pu parler aussi de la protection des espèces et d'un certain nombre de dispositions qui figurent dans le code de l'environnement afin d'essayer d'en donner une vision globale et territorialisée.

Nous espérons, Conseil régional comme État, que l'ensemble de ces dispositions territorialisées sera pris en compte dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU). Elles le sont d'ores et déjà dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France), qui est quasiment entièrement compatible avec le SRCE puisqu'ils ont été élaborés dans le même temps et que nous avons veillé, les uns et les autres, à ce qu'ils soient le plus en cohérence possible. Je pense que même si l'on trouve toujours des petites pastilles très légèrement différentes, à plus de 95 % on a des choses qui sont très cohérentes. L'ensemble de ces dispositions est à transcrire sur l'échelle la plus fine et à l'échelle du projet, qui n'est pas celle du SRCE, qui reste une planification régionale, notamment pour la mise en œuvre de la fameuse séquence "éviter-réduire-compenser", qui consiste, lorsqu'on a des projets d'aménagement, à éviter de se placer aux endroits inopportuns au regard des fonctionnalités écologiques. Si l'on ne peut pas faire autrement que d'y être, essayer de se placer de manière à laisser ces fonctionnalités

⁴ Slide 12 (accès au document)

dans le meilleur état possible en réduisant l'impact du projet. Enfin, lorsqu'on ne peut pas faire autrement et qu'il y a un projet d'intérêt public majeur qu'il faut mettre en œuvre, essayer de le compenser par ailleurs.

Michel CULLIN, président d'ADIV Environnement – Une modification de PLU a été proposée à Triel-sur-Seine et une continuité verte est vraiment coupée par l'aménagement prévu dans cette région. Nous avons fait cette remarque au commissaire-enquêteur, nous lui avons parlé du SRCE, nous avons parlé du SDRIF 2008 – à l'époque, le SDRIF 2013 n'était pas sorti. D'ailleurs, il n'est pas encore validé. La réponse qui a été faite est que de toute façon, comme le PLU a été fait en 2012 et qu'à ce jour, ni le SDRIF de 2008 ni celui de 2013 ne sont approuvés, le SDRIF valable est donc le SDRIF de 1994. Cet argument est-il une réponse valable de la part d'un commissaire-enquêteur ?

Philippe DRESS – Juridiquement, il n'a pas tort. Actuellement, ni le nouveau SDRIF ni le SRCE ne sont approuvés. Il est donné un délai pour que les différents documents d'urbanisme, à l'échelle territoriale, plus fine, soient révisés afin qu'ils prennent mieux en compte ces deux planifications régionales que sont le SRCE et le SDRIF. Il faut apprécier aussi localement l'impact des projets. Je l'ai dit, le SRCE ne crée pas de dispositions législatives ou réglementaires nouvelles ; il porte à la connaissance la présence de ces fonctionnalités. Si le projet porte atteinte à des espèces protégées, c'est déjà une réglementation qu'il fallait appliquer auparavant et qu'il faudra appliquer demain.

Je terminerai par le calendrier du SRCE, qui rappelle un petit peu l'étape à laquelle nous en sommes. Nous sommes sur la partie entre le Comité régional TVB 3 et le Comité régional TVB 4, qui se tient cet après-midi. Cela signifie que le Conseil régional a émis un avis sur l'avant-projet et que celui-ci a été mis en consultation, avec deux niveaux différents : une information a été envoyée à l'ensemble des communes d'Ile-de-France sur l'existence de ce projet, avec les coordonnées sur l'Extranet que je vous ai indiquées précédemment, et une consultation sur laquelle un avis est attendu des collectivités de type EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), c'est-à-dire les communautés de communes et les communautés d'agglomération, ainsi que les conseils généraux. Il est également attendu deux avis, celui du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et celui de l'Autorité environnementale, qui est en train d'élaborer son avis. Tout cela devrait déboucher sur l'enquête publique qui aura lieu du 15 mai au 19 juin, au cours de laquelle tout le monde pourra s'exprimer.

Caroline HENRY, DRIEE, Chef de l'Unité territoriale des Yvelines – Je peux ajouter que pour cette enquête publique, les dossiers seront disponibles à la préfecture des Yvelines et aux mairies de chaque siège de préfecture et sous-préfecture, mais pas dans les sous-préfectures, uniquement aux mairies d'arrondissements (Rambouillet, Mantes-la-Jolie, Saint-Germain-en-Laye et Versailles).

Philippe DRESS – Le dossier est sur Internet, il se présente sous la forme d'un atlas, avec des feuilles format A4 en couleur qui permettent, planche après planche, de dessiner l'ensemble de l'Ile-de-France.

Voilà, j'en ai terminé sur les grands principes du SRCE, son mode d'élaboration et son contenu. Je vous invite à aller voir les feuilles de l'atlas.

Échanges avec la salle

Caroline HENRY – Je voudrais compléter la réponse de Monsieur Dress. Aujourd'hui, réglementairement, les schémas ne sont pas adoptés et donc, on n'en tient pas compte. Encore une fois, le schéma régional de cohérence écologique n'interdit pas les projets ; il dit simplement qu'il convient d'en tenir compte. Les projets, en général, sont soumis à étude d'impact, et c'est à ce moment-là qu'il faut regarder comment l'on prend en compte de ce qui est noté dans ce schéma.

Michel CULLIN – Normalement, des personnes de la DRIEE, je crois, doivent donner un avis sur la conformité du projet à ce qu'il devrait être. Je parlais de Triel-sur-Seine, mais en réalité, c'est l'ensemble des projets qui sont concernés.

Caroline HENRY – Réglementairement, à ce jour, les schémas ne sont pas adoptés.

Michel CULLIN – D'accord. Vous pouvez donc rechercher une continuité inter-région.

Philippe DRESS – En revanche, la connaissance existe. Dans le cadre de ce schéma, nous n'avons fait que la compiler. Ce n'est donc pas le SRCE qu'il faut invoquer, mais l'existence attestée avec des données de ces continuités.

Corinne DUMONT, Yvelines Environnement – Sans rentrer dans des considérations très locales et sur des projets très ciblés, je voudrais poser une question d'ordre général concernant les continuités écologiques. Notre territoire a des endroits qui sont plus riches que d'autres en biodiversité. En matière de continuités, y a-t-il une hiérarchie des continuités selon la qualité des territoires et leurs richesses en biodiversité ? Est-ce que l'on peut établir des hiérarchies qui sont plutôt d'ordre international, des endroits plus sensibles, des endroits qui ont des continuités d'ordre national, puis régional, départemental ? A-t-on établi ce genre de hiérarchie ?

Philippe DRESS – Au niveau du SRCE régional, il n'y a pas eu de continuités comme on le fait pour les routes nationales et les routes départementales, si j'ose dire, avec ce genre de hiérarchie. Nous n'avons pas établi cette typologie-là, car tous les territoires ont un peu la même valeur. Toutefois, on peut dire que certains ont une ampleur qui fait que cela les connecte à d'autres régions et que d'autres ont des ampleurs qui sont intrarégionales ou intradépartementales. Effectivement, on observe ce type de continuités. Nous insistons notamment, sur les pourtours de notre schéma, sur celles qui sont majeures pour être connectées aux autres régions. Comme l'étude se penche en premier lieu sur le constat des continuités existantes, si nous avons observé que cela fonctionnait et que cela passait à certains endroits, j'imagine que le même inventaire scientifique de l'autre côté de la frontière administrative, qui n'est pas vraiment une frontière pour les espèces, devrait aboutir au même constat, nous l'espérons. Mais *a priori*, nous avons fait en sorte de le vérifier au cours de l'élaboration du schéma.

Corinne DUMONT – Dans le sens de ma question, je ne parlais pas de continuités terrestres, je parlais de continuités pour l'avifaune. Nous avons des endroits de la région qui sont particulièrement importants, qui sont des plateformes, des plaques tournantes pour les déplacements et le lieu de vie de l'avifaune. C'est donc en ce sens que je posais la question des hiérarchies et des priorités, des endroits à surveiller prioritairement pour leur valeur en biodiversité.

Philippe DRESS – S'agissant du schéma, il est vrai que nous nous sommes plutôt concentrés sur les espèces aquatiques et les espèces terrestres ou qui se déplacent de manière proche du sol, depuis les coléoptères et papillons jusqu'aux oiseaux, qui sont inféodés en termes de zones. Pour ce qui est des oiseaux migrateurs, ils sont plutôt en dehors du schéma, parce que l'on sait qu'une migration d'oiseaux suit des parcours de vallées, cela se pose sur des plans d'eaux, et l'on est de fait sur des choses sur lesquelles il est difficile de prescrire quoi que ce soit en termes de conséquences au sol.

Claude JUVANON, Union des Maires des Yvelines – Je voudrais savoir comment se situe le SRCE dans la hiérarchie des normes, au regard du PLU, du SCoT, du SDRIF et du SDAGE.

Philippe DRESS – Le SDRIF, ainsi que les SCoT, les PLU et les cartes communales doivent prendre en compte le SRCE, mais effectivement, il s'agit simplement d'une prise en compte, il n'y a pas de mise en comptabilité telle qu'on peut l'avoir sur d'autres types de documents. Vous devez étudier ce schéma et le prendre en compte, dans la mesure où il est transposable, ce qui ne veut pas dire "rien", mais cela n'a effectivement pas la même force que la mise en comptabilité, où il y a une transposition beaucoup plus forte et beaucoup plus conforme. Le fait que le SDRIF ait été remanié en même temps qu'était élaboré le SRCE, le Conseil régional et l'État ont veillé, notamment parce que le Conseil régional porte totalement l'élaboration du SDRIF et est un partenaire dans la co-élaboration du SRCE, à faire en sorte que les deux documents représentent la même vision. On est donc sur une comptabilité dans les faits de transposition. Si vous regardez les flèches vertes du SDRIF et les grands corridors pour nous, nous avons veillé à ce que ce soit les mêmes.

Claude JUVANON – Par rapport au Schéma directeur de Seine-Normandie, qui doit être révisé dans trois ans, comment vont se faire les révisions successives ? On ne cesse de réviser. Je viens de faire un SAGE qui devra être révisé dans trois ans ; on est constamment en train de réviser les choses. Comment cela va-t-il se passer au regard de ces révisions ? Nous n'avons pas les mêmes dates, elles s'entrecroisent, et l'on se retrouve à être en permanence en train de modifier les choses ou de relancer des modifications.

Philippe DRESS – J'entends bien ce que vous me dites sur cette ambiance de révision permanente, qui affecte aussi un autre schéma que l'on vient à peine de terminer, l'éolien. Nous l'avons à peine fini, il y a quelques mois, que nous savons que nous allons devoir le réviser. Je partage donc ce point de vue sur cette ambiance.

Pour revenir au sujet premier de votre question, il n'y a pas d'obligation de prise en compte du SRCE dans le SDAGE, même si cela fait partie des données scientifiques existantes qui formeront la toile de fond du nouveau SDAGE.

Patrick MENON, Yvelines Environnement – En continuité avec ce que vous venez de dire, nous avons bien compris que le SRCE a été pris en compte, dans l'état où il était, dans le SDRIF qui est actuellement en enquête publique. Vous conviendrez vraisemblablement qu'il est dommage que l'enquête publique sur le SRCE n'ait pas eu lieu avant l'enquête publique sur le SDRIF, car il est bien évident qu'il va y avoir, au cours de l'enquête publique sur le SRCE, des éléments qui vont contredire ce qui a pu être pris en compte dans le cadre du SDRIF, ce qui est regrettable.

Philippe DRESS – Techniquement, nous avons veillé à ce que ce soit le plus proche possible. Nous avons échangé, entre l'équipe de travail d'élaboration du SDRIF et l'équipe de travail d'élaboration du SRCE, notre vision respective des fonctionnalités et des corridors écologiques qui existaient sur la région Ile-de-France. Avec des sources scientifiques un peu différentes, nous sommes arrivés à une vision extrêmement proche, ce qui est un peu rassurant pour la vision scientifique et la connaissance que l'on peut avoir. J'espère qu'il y aura très peu de non-superpositions ou de légers désaccords.

Nous avons fonctionné avec les échéances que nous avions, avec le rythme qui nous était donné par nos commanditaires respectifs, préfet de Région et président du Conseil régional. Les choses se terminent, actuellement, tout n'est pas complètement maîtrisé, chacun doit mener son travail et personne n'a envie d'attendre l'arme au pied que l'autre avance d'abord. Certes, il aurait été souhaitable que les choses se fassent dans cet ordre-là.

Patrick MENON – Pour compléter, on sait fort bien que le SDRIF a plus une portée économique qu'une portée environnementale, même si l'on considère effectivement que tous les éléments sont pris en compte. Comme les élus locaux ont des considérations, même si effectivement, de plus en plus, les considérations écologiques et environnementales les portent, les considérations économiques sont bien évidemment les plus importantes. Je répète qu'il va y avoir, dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF, de nombreuses remarques. Il est vrai qu'il y a eu un long moment pour porter des remarques, mais il va encore y avoir des remarques, qui vont porter plus particulièrement sur cet aspect de la conservation des couloirs écologiques, etc., à des endroits où l'on a préféré, dans le SDRIF, d'un point de vue économique, mettre d'autres choses. J'ai en tête un endroit où l'on a indiqué dans le SDRIF que l'on ferait un parc de loisirs. Or il est évident qu'à cet endroit-là, il n'est pas du tout souhaitable qu'il y ait un parc de loisirs, justement en raison de ses caractéristiques écologiques. Il est tout à fait regrettable que l'enquête publique pour le SRCE soit postérieure à l'enquête publique sur le SDRIF, je le répète.

Un participant– Ma question rejoint les deux dernières interventions, à propos de la hiérarchisation des zones à protéger. Vous êtes-vous posé la question, sur la vision du territoire, en vous disant : est-ce que je privilégie certaines zones, parce que ce sont les plus belles, les plus riches, etc., et tant pis pour cette zone-là, je ne la fais pas apparaître, parce que l'on a ces problèmes de densification et d'urbanisation. Est-ce que vous vous êtes posé ce genre de question ou est-ce que vous avez simplement regardé la carte sur le plan écologique, sans prendre en compte les données

économiques ou les données d'urbanisation, les nécessités de construire du logement social et les nécessités de densifier ? Était-ce un enjeu, pour vous ?

Philippe DRESS – Ce n'était pas la mission qui nous était confiée. Notre mission était de mettre sur la table la connaissance sur les fonctionnalités écologiques en matière de continuités, de cohérence des fonctionnalités écologiques. Effectivement, nous avons transposé en cartes l'ensemble de ce fonctionnement, tel qu'il est ; nous n'avons pas idéalisé. Nous avons simplement constaté l'état actuel, et nous avons essayé d'identifier les endroits de blocage et les endroits qui sont menacés de dégradation et sur lesquels il faudrait veiller à un rétablissement des continuités. La question s'est posée, ensuite, de faire ou de ne pas faire et éventuellement de mettre en œuvre des projets d'intérêt public majeur qui supposent de faire des choix. Pour autant, ce n'est pas à l'État, à l'échelle régionale, de faire ces choix à la place des acteurs locaux qui ont plus de données et qui doivent arbitrer. Ce n'est pas du tout pour me défaire du problème. Cet arbitrage doit se faire à une échelle plus fine sur laquelle nous n'avons ni la légitimité ni la connaissance, à la parcelle près, de "comment cela passe". Nous n'avons que des données sur les grandes masses et les grandes fonctionnalités. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'arbitrages à faire localement.

Caroline HENRY – Encore une fois, ce schéma n'interdit rien. Ce schéma donne des informations, et à partir du moment où il y a des projets à mettre en place, on tient compte de ces informations. Soit on décide de ne pas faire le projet, parce que cela est trop important, soit on regarde – comme le disait Philippe Dress tout à l'heure – pour réduire l'impact du projet ou, s'il n'est pas possible de réduire cet impact, compenser. L'idée n'est pas d'interdire, le projet n'est pas là pour interdire. L'idée est bien d'avoir la donnée, pour la prendre en compte, ensuite, dans les projets. En général, les projets sont tous soumis à étude d'impacts. Donc, dans l'étude d'impact, il faudra bien entendu prendre en compte les données du Schéma régional de cohérence écologique pour expliquer pourquoi on fait le projet, comment on le fait et pourquoi on ne le fait pas ailleurs.

Philippe DRESS – Je conclurai en disant que nous sommes confrontés, quoi que l'on puisse en penser, à bon nombre d'acteurs, de communes et de Conseils généraux, qui souhaitent bien faire. Je pense que le SRCE leur donne des éléments pour savoir quoi faire à quel endroit. Ces éléments-là sont attendus, car nous avons pour partenaires d'innombrables acteurs, en termes de collectivités ou d'établissements publics, qui veulent bien faire et donc, il y a une réponse. À la question "qu'est-ce que je peux faire sur mon territoire ?", le plan d'action propose des éléments. Ensuite, il y a les projets qu'il faut faire malgré tout, que nous allons remettre dans leur contexte, et il y a des choix à faire. Nous nous heurtons parfois à ce genre de projets qui sont faits sans trop se poser la question de ce qu'il y a autour, mais cela est de plus en plus rare. Désormais, on ne pourra pas dire, "à tel endroit, je ne savais pas qu'il y avait une continuité écologique et une fonctionnalité". Je pense que nous sommes tous, les uns et les autres, très responsables et désireux de bien faire. Donc, plus on a l'information en amont et plus on prend ses dispositions pour que les choses puissent se réaliser, en fonction de l'ensemble des enjeux, le mieux possible.

Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines – Voilà une parfaite transition avec l'organisation de la table ronde. Merci beaucoup, Monsieur Dress, pour cette première présentation.

Je vais laisser la parole à Madame Henry, pour l'animation de cette table ronde, avec des cas concrets. Nous étions dans la théorie du schéma régional, nous allons être maintenant dans la réalité des opérations qui sont réalisées par des communes et par des entreprises.

Table ronde

Jean-Baptiste ARTRU, Lafarge Granulats Seine Normandie

Sophie DUMAS, EPAMSA

Marie-Elisabeth FERNANDES, Centre de production thermique EDF de Porcheville

Delphine PAILLER, EMTA

Louis RICARD, Mairie du Vésinet

Pastèle SOLEILLE, Conseil général des Yvelines

Les débats sont animés par Caroline HENRY, chef de l'unité territoriale des Yvelines à la DRIEE Ile de France, Secrétaire Général adjoint du SPI Vallée de Seine

La biodiversité dans l'OIN Seine Aval

Par Sophie DUMAS, directrice de l'Atelier de projet à l'EPAMSA

Un rappel très rapide de cette Opération d'Intérêt National (OIN), puisqu'il y a, aujourd'hui, des gens qui sont sur la Vallée de Seine, mais elle ne concerne pas la totalité de la Vallée de Seine :

- 51 communes ;
- 375 000 habitants ;
- 121 000 emplois ;
- 400 kilomètres carrés, dont 2/3 d'espaces de nature.

Il s'agit essentiellement d'un tissu périurbain qui mixe des espaces ouverts et des espaces bâtis, assez fréquemment en étalement urbain.

Cette Opération d'intérêt national est un projet collectif porté par l'État, la Région, le Département, les 51 communes et les 5 intercommunalités. Ce n'est donc pas seulement un projet d'Etat, mais bien un projet auquel tout le monde adhère et dont l'objectif était de remettre en mouvement ces territoires qui avaient subi de plein fouet la désindustrialisation automobile, et qui continuent de la subir malheureusement.

L'EPAMSA est un établissement public d'aménagement et donc, un établissement public d'État qui a un Conseil d'administration mixte entre l'État et les collectivités locales.

Nous avons quatre modes d'intervention, je le rappelle parce que cela permet de comprendre la suite des choses. Sur la biodiversité, nous intervenons sur deux types d'interventions : nous sommes aménageurs, classiquement, mais aménageurs d'Etat, c'est la différence avec un aménageur privé. Nous agissons également en direction de projets, c'est-à-dire que nous sommes en charge de faire en sorte que tous les objectifs de l'OIN soient atteints, même si nous ne portons pas directement certains des projets, nous devons faire en sorte que les objectifs soient atteints.

Notre mission est d'œuvrer pour un développement durable de ce territoire et d'appliquer l'ensemble des politiques publiques, par différenciation avec un aménageur privé, à savoir le développement de l'activité économique, le développement des mobilités et des transports, le développement du logement, la préservation de l'environnement, mais également la préservation de l'agriculture. À chaque fois que l'on travaille, que ce soit sur la direction de projets, c'est-à-dire sur la totalité du territoire de l'OIN, ou sur des projets d'aménagement, qui sont des opérations plus ciblées, nous sommes chargés de mettre en œuvre toutes ces politiques, et donc, de faire, ou de tenter de faire en

tout cas, la synthèse la plus adaptée et la plus intelligente de l'ensemble de ces politiques. Les modalités d'intervention sont précisées dans le protocole, qui est le document de cadrage sur lequel tout le monde a délibéré et qui a été approuvé, que ce soit par l'État, la Région, le Département ou les collectivités locales. Ces modalités d'intervention concernent notamment l'étalement urbain et l'exigence environnementale.

Lorsque nous avons débuté sur cette OIN, sur ce thème-là en particulier, plusieurs questions ont été mises en avant.

- **Quelle qualité écologique du territoire ?**

Certains secteurs étaient d'ores et déjà connus, mais le territoire est très grand.

- **Quelles informations disponibles ?**

À l'époque, il y en avait peu et elles étaient de qualité très hétérogène.

- **Quels enjeux écologiques ?**

Cette Opération d'intérêt national datant de 2007, nous ne disposions pas du SRCE qui est aujourd'hui un outil plus qu'utile pour répondre à cette question.

Pour nous, la question essentielle était de savoir quelles seraient les modalités d'intervention, au vu des réponses que nous pouvions avoir aux trois premières questions.

Je scinderai ma présentation en deux parties. Je vous parlerai d'abord des actions que nous avons conduites et que nous conduisons encore à grande échelle, sur la totalité du territoire. J'aborderai ensuite ce que nous faisons en tant qu'aménageur, opération par opération.

1. Actions conduites à grande échelle

a. État des lieux de la biodiversité

Cet état des lieux a été réalisé à partir de toutes les études que l'on a pu se procurer et qui avaient été réalisées sur le territoire dans le cadre des différents projets, je pense aux études de Lafarge et à celles que nombre d'entre vous ont réalisées. Nous avons donc fait tout un travail à partir de la compilation d'une centaine d'études. L'objectif était de définir les enjeux, avec l'étude de trois trames (humide, forestière, milieux ouverts) et donc, une cartographie⁵ des cœurs de nature et des habitats favorables à la dispersion. Il y a dans ce travail-là beaucoup d'autres choses que nous avons d'ores et déjà assez largement communiquées, cela nous permettait de retravailler sur les secteurs à enjeux et sur des éléments qui, avec le SRCE, sont peut-être un peu moins nécessaires.

b. Construire une base de données géoréférencée Espèces et Habitat

Cette base de données a été construite à partir des données que nous avons. Ensuite, on y affecte des indicateurs relatifs aux espèces et aux habitats, pour juger de la sensibilité du territoire sur des mailles de 500 mètres par 500 mètres.

Nos objectifs visaient à :

- identifier les inventaires complémentaires à réaliser. Nous en faisons chaque année, à la mesure des possibilités financières que nous avons ;
- cibler nos interventions en aménagement et en direction de projet, à la grande échelle

⁵ Slide 7 (carte de synthèse)

- disposer d'un outil d'échange avec tous les partenaires avec qui nous travaillons, que ce soit des industriels, des associations ou des collectivités locales.

c. Comité de suivi

Pour échanger sur tout cela, un Comité de suivi se réunit une fois par an, il s'élargit au fur et à mesure. Les partenaires sont assez nombreux : les associations, Natureparif, l'État, la Région, le Département, le PNR du Vexin. Notre objectif, à travers ce Comité, est bien évidemment de transmettre de l'information, d'avoir un lieu d'échange et de discuter également des nouveaux inventaires à faire, car nous les identifions, mais il faut pouvoir les partager. Dans la mesure où il faut parfois prioriser, autant le faire avec ce Comité.

Au vu des premiers retours que nous avons, depuis six ans que nous travaillons sur ce sujet, nous avons besoin encore de resserrer ce partenariat. Nous avons versé cette connaissance, mais nous avons assez peu de retours d'inventaires, pour l'instant, sauf lorsqu'on parle d'un projet localement. En effet, lorsqu'on présente les choses à grande échelle, il est difficile d'avoir des retours des inventaires réalisés par les uns et les autres. Cela nous permettrait pourtant de compléter cette base de données et de mieux sérier les actions à conduire.

d. Seine Park

Il y a trois ans, nous avons mis en place la démarche Seine Park, qui consiste à valoriser les espaces ouverts. Cette démarche part du constat que ce territoire a la chance d'être un vrai mix ville/nature, à la différence de la première couronne qui est totalement bâtie et qui n'a plus d'espace ouvert et à la différence des grands espaces agricoles qui, eux, n'ont pas de vraies villes constituées ni de tissu industriel. Ce qui pouvait être une chance pour ce territoire devait le devenir, si l'on travaillait autant sur les espaces bâtis que sur les espaces ouverts.

La démarche Seine Park s'articule autour d'une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs du territoire – qui reprend, en gros, les trames vertes et les trames bleues – et de l'accompagnement de porteurs de projets, avec une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) que nous apportons (paysagistes, écologues et hydrogéologues).

Exemples des actions conduites à travers cette démarche :

- Le Parc du Peuple de l'Herbe

Le maître d'ouvrage est à présent le Conseil général et la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS). Le Conseil général étant présent, je n'en dirai pas beaucoup plus. L'EPAMSA n'est pas un outil pour porter un parc. Pour autant, à partir de ce terrain en friche, en zone inondable de 113 hectares, l'EPAMSA s'est posé la question de ce qu'il convenait de faire, d'essayer de trouver un maître d'ouvrage, en l'occurrence le Conseil général, et de travailler avec lui sur ce qui pouvait y être fait. Cela a donc donné le Parc du Peuple de l'Herbe, à Carrières-sous-Poissy.

- Le corridor de la Ferme de la Haye et Plaine de Bouafle

Au cours d'un des ateliers, l'ensemble des acteurs a souhaité répondre à l'appel à projets "Trame verte et bleue". Il s'agit d'un projet partenarial, pour lequel nous avons accompagné les collectivités locales, le Syndicat mixte d'aménagement des berges de Seine-et-Oise, l'association ADADSA sur l'agriculture et l'AEV. Le territoire comprend Les Mureaux, Bergenville, Flins, Bouafle et Ecquevilly. Cet appel à projets porte sur les dimensions à la fois écologiques et urbaines et l'interface entre les deux, mais également sur les ruptures de continuités écologiques, puisque ce territoire est traversé par des routes départementales, une voie ferrée, etc.

Le dernier exemple, qui concerne les compensations écologiques, sera développé par Pastèle Soleille.

En tant qu'aménageur, mais également dans les relations que nous avons avec l'ensemble des acteurs et des opérateurs sur le territoire, nous avons constaté que cette question "éviter-réduire-compenser" se posait tout le temps. Nous avons également constaté qu'il y a sur ce territoire des enjeux écologiques très forts, mais assez peu de moyens d'agir dessus. En effet, dès lors que l'on agit sur des espaces ouverts cela se traduit, pour une collectivité, par une dépense et assez peu de recettes ; il faut donc trouver le financement. Il y a des appels à projets, bien sûr, mais cela n'y suffit pas. Les capacités d'action ne sont pas du tout celles d'une opération d'aménagement où, très concrètement, on aménage, on vend des charges foncières et donc, on essaie de trouver un équilibre financier. Lorsqu'on travaille sur les espaces ouverts, on n'a pas cette possibilité-là. Donc, nous nous sommes vite rendu compte que travailler sur les espaces ouverts à l'échelle de la Vallée de Seine constituerait une difficulté.

Nous avons pensé qu'il serait peut-être assez pertinent de pouvoir utiliser, lorsque certains opérateurs sont soumis à des compensations écologiques, ce levier-là pour agir sur les endroits stratégiques en Seine Aval plutôt que chaque opérateur cherche désespérément un endroit pour faire sa compensation, que l'on ait une jolie mosaïque mais que tout cela n'aboutisse pas à ce que l'on recherche : concrétiser et pérenniser la trame verte et bleue.

Voilà pour ce qui concerne les opérations à grande échelle.

2. Opérations d'aménagement

La *slide 19* présente les opérations de l'EPAMSA. Sur chacune des opérations, nous réalisons des inventaires sur un an au moins, plus pour certaines, nous intégrons des relevés des associations, notamment sur l'éco-quartier Mantes Rosny – je salue Corinne DUMONT et Gérard Baudoin, qui nous ont bien aidés.

Un écologue nous accompagne sur toutes nos opérations, du début jusqu'à la fin, je l'espère, car nous n'avons pas encore de fin d'opération. En tout cas, le fait qu'il soit associé très en amont permet de réaliser des inventaires au moins sur un an. Cela permet également de moduler le projet. C'est la façon que nous avons d'appliquer réellement la séquence "éviter-réduire-compenser". Si nous ne sommes pas accompagnés du début jusqu'à la fin, nous ne sommes pas en mesure de faire bouger le projet tant que cela est encore possible pour prendre en compte tous les impacts. Nous espérons le traduire notamment dans les phases chantier, dans les cahiers des charges de cessions de terrains et toutes ces choses-là, y compris dans les règles d'urbanisme. Par exemple, sur certains PLU sur lesquels nous avons travaillé récemment sur des mises en comptabilité, nous avons intégré un "coefficient de biotope", qui s'applique à chacune des parcelles. Cela permet, en gros, d'affecter à chaque solution un chiffre pondéré, qui donne un coefficient global, et il faut atteindre un coefficient de 2 ou de 3. Si vous avez de la plaine terre, de la toiture végétalisée ou une façade végétalisée, cela constitue autant d'indicateurs, qui finissent par donner un coefficient. Le permis de construire exige un coefficient x , qu'il faut atteindre avec les moyens que l'opérateur juge bon de mettre en œuvre.

Sur certains projets, lorsque la biodiversité est extrêmement présente, nous avons fait tout un travail, notamment sur l'éco-quartier Mantes Rosny, où nous avons démarré un travail avec les naturalistes locaux pour que le projet, dans sa dimension paysagère, ne soit pas seulement paysager, mais qu'il ait également une vocation écologique.

De nombreux bureaux d'études interviennent sur une opération d'aménagement, que ce soit sur l'énergie, l'eau, la pollution et la gestion des terres, les tests géotechniques, la maîtrise d'œuvre, etc. En gros, une quinzaine de bureaux d'études interviennent sur une opération. On constate que si l'on veut bien prendre en compte la biodiversité, il faut faire un vrai travail fin de coordination entre ces intervenants. Par exemple, lorsque vous avez des sondages pollutions, si vous ne faites pas attention et s'il y avait une espèce intéressante, il n'y a plus rien. Sur l'éco-quartier Mantes Rosny, nous avons fait venir l'écologue en amont, afin de baliser les endroits sur lesquels il ne fallait pas sonder. Toutefois, cela pose une question, après, dans la mesure où l'on nous demande d'avoir sondé à des

endroits précis ; il faut donc discuter de tout cela avec nos amis de la DRIEE. Cette coordination des bureaux d'études est essentielle. Sinon, on se perd vite.

Nous essayons de valoriser ces opérations lors des phases de concertation avec la population, mais ce n'est pas simple. Nous avons pourtant des opérations sur lesquelles la concertation est très lourde à engager sur le long terme avec des gens que l'on voit souvent. Ce n'est pas facile de faire passer ce sujet-là avec la population. Certains retours témoignent de cette difficulté, en voici un exemple : "Si la biodiversité, c'est les moustiques et les lapins, franchement, ça ne nous intéresse pas" – je ne caricature pas, je l'ai vraiment entendu. C'est vous dire que nous avons toute une démarche pédagogique à mettre en œuvre pour faire passer aussi cette dimension-là à travers nos opérations d'aménagement.

Sur chacune de nos opérations d'aménagement, nous mettons en place une gestion différenciée. Dans la mesure où nous avons aussi des missions de direction de projets de l'OIN, notre objectif est d'essayer de faire en sorte que cette gestion différenciée puisse être valorisée, pour les communes avec lesquelles nous travaillons, sur l'ensemble de la commune.

3. Conclusion

Nous avons identifié les axes de développement de notre démarche sur la biodiversité.

- Poursuivre la connaissance du territoire : inventaires complémentaires, bases de données, etc.
- Développer les partenariats, le Comité de suivi, mais également les partenariats avec les industriels et les autres opérateurs, pour mieux mesurer les effets cumulés, ce qui n'est pas tout à fait évident non plus.
- Généraliser la gestion différenciée.
- S'appuyer sur le SRCE pour concrétiser tout ce que j'ai évoqué sur les continuités écologiques sur l'échelle large de l'OIN.

Cela, sous réserve des financements pour le faire, car la direction de projets OIN est clairement financée par des crédits ingénierie que l'on doit négocier chaque année. Nous ne sommes pas une structure dédiée à cela et qui aurait l'assise financière, nous le faisons donc sur cette base-là.

Caroline HENRY – Merci, Madame Dumas, pour cette présentation. Nous avons bien vu que même si le SRCE n'est pas approuvé, il y a tout de même une prise en compte de la biodiversité en amont des projets.

Échanges avec la salle

Jacqueline MICHARD, présidente de l'AEVS – Il s'agit d'une question très générale, qui n'est pas liée spécifiquement à l'intervention de Madame Dumas. Nous souhaiterions que les délibérations de l'EPAMSA soient mises en ligne, ce qui n'est toujours pas fait malgré mes demandes réitérées depuis plus de six mois.

Caroline HENRY – Voilà, c'est fait !

Armel DESILLE, président de SAUVER – Ces supports seront-ils disponibles en ligne ?

Caroline HENRY – Ils le seront. À l'issue de la réunion, nous les mettrons sur le site du SPI Vallée de Seine, comme nous le faisons à chaque commission.

Armel DESILLE – Un point m'intéressait tout particulièrement. Nous qui ne sommes pas une association dans le cadre de l'EPAMSA et qui sommes à cheval sur la CAMY et la CCPH (Communauté des Communes du Pays Houdanais), nous sommes très peu référencés. Dans ce qui est présenté, j'ai vu essentiellement des bulles écologiques, alors que la zone de Vaucouleurs est justement un corridor écologique. Nous sommes vraiment un corridor, mais nous ne sommes référencés sur aucune carte – je ne pense pas spécialement à vous. À qui faut-il s'adresser pour travailler ensemble ?

Sophie DUMAS – Laissez-moi vos coordonnées, je les transmettrai. Je pense que vous pouvez tout à fait être associé au Comité de suivi, par exemple.

Par ailleurs, je n'ai pas présenté une carte "avec des bulles". Néanmoins, je vous rassure, nous avons effectivement des cartes avec des corridors.

Armel DESILLE – Une fois de plus, je ne pensais pas spécialement à l'EPAMSA. Je pensais au SRCE, c'est la bulle de Moisson, la bulle de Rambouillet, alors que les continuités, ce sont les vallées.

Caroline HENRY – Je vous invite à visiter les cartes du SRCE aussi. Pendant l'enquête publique, n'hésitez pas à faire vos remarques.

Armel DESSILLE – Ce sera fait. Merci.

Christian TIRLOY, membre du CA de la CAPESA, membre du CA de "Sauvons les Yvelines"

Les préoccupations sur la biodiversité, nous y souscrivons. En tant qu'associatifs, membres de collectifs, il est certain que c'est une préoccupation qui, pour nous, devient majeure sur différents plans et qui a effectivement des répercussions sur la vie au quotidien des habitants. Cela dit, je rebondis tout de même sur une question que je voulais poser tout à l'heure, et le fait que l'on parle de l'OIN me permet aussi d'en parler.

Comme vous l'avez très bien dit, Monsieur Dress, sur le problème des franges, concernant le SRCE, les limites ne s'arrêtent pas aux limites purement administratives. Même si l'OIN a des limites administratives en soi, on sait pertinemment qu'elles côtoient des entités écologiques qui ont une valeur en soi que le SRCE va mettre en avant.

Il est vrai que nous sommes en présence d'une OIN qui a une particularité, puisque dans le cadre du SDRIF, on est dans une avancée qui, pour nous, était majeure, puisque face à la cohérence de la biodiversité, la Région, au niveau de son SDRIF, avait fait disparaître, à partir de l'OIN, un tracé de voie nouvelle, la voie de la Vallée de la Mauldre. Ce tracé a disparu alors qu'il était présent depuis 40 ans dans les documents. C'est donc une avancée extraordinaire qui, du côté des associations, avait été reçue comme étant vraiment quelque chose d'important, puisque cela évitait ce redécoupage des zones ouvertes en matière de préoccupations de l'ordre de la biodiversité. Ces zones ouvertes, enfin, échappaient à un redécoupage réel. C'était une avancée d'ordre historique ; cela figurait depuis 40 ans dans les plans qui se sont succédé. Or vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes maintenant en présence d'un rapport du Conseil général qui essaie de réintroduire cette préoccupation de la Vallée de la Mauldre et qui réintroduit en même temps un accompagnement de densification, ni plus ni moins, de cette création de voie nouvelle, dans les intentions.

Donc, je regrette fortement que le SRCE n'ait pas pu être instruit avant même l'enquête publique du SDRIF, car il est vrai que l'on aurait pu se nourrir de ces éléments pour pouvoir les reporter dans le cadre de l'enquête publique et contrer avec sérieux les propositions du rapport du Conseil général qui, pour nous, fait une erreur historique, car on ne peut pas se réclamer à la fois de "poumon vert" de la région Ile-de-France et poursuivre un redécoupage des secteurs géographiques, tel qu'il est prévu.

Caroline HENRY – Merci, Monsieur Tirloy. Nous n'allons pas, ici, aborder les schémas d'aménagement. Cette présentation porte sur la biodiversité dans les projets d'aménagement.

Claude LOISEAU, Associations CAPESA, IDFE – En termes de collaboration et information réelle avec l'EPAMSA, nous souhaiterions qu'il y ait effectivement une collaboration complète, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

Caroline HENRY – Je pense que l'EPAMSA a entendu cette revendication !

Jacqueline MICHARD, présidente de l'AEVS – Je continue sur l'EPAMSA. Vous avez dit que nous pouvons être associés. Pour ce qui concerne le parc du Peuple de l'Herbe, par exemple, nos associations peuvent-elles être associées ? J'y suis passée il y a quatre jours, les arbres sont en train de mourir, et ils ne font que 30 centimètres de hauteur.

Sophie DUMAS – Comme je l'ai indiqué à propos du Peuple de l'Herbe, nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage, nous ne sommes pas titrés pour le faire, c'est le Conseil général.

Jacqueline MICHARD – Je m'adressais à vous, parce que vous en avez parlé tout à l'heure. Je vous remercie, Madame.

Caroline HENRY – Je propose que l'on continue par la prise en compte de la biodiversité par EMTA.

Prise en compte de la biodiversité par EMTA

Par Delphine PAILLER, directrice adjointe du Pôle Stockage, EMTA

J'interviens au titre de référente Biodiversité pour EMTA et plus largement, pour SARP Industries.

Je vais commencer par repréciser ce qu'est le Pôle Stockage EMTA. Puis, je vous indiquerai quels sont la politique Biodiversité que nous suivons, les objectifs que nous en attendons et les principales actions que nous mettons en œuvre sur nos exploitations.

1. Présentation du Pôle Stockage EMTA

Le Pôle Stockage EMTA fait partie du Groupe SARP Industries, qui est la filiale qui s'occupe du traitement et de la valorisation de déchets dangereux pour le Groupe Veolia Environnement. Le Pôle Stockage a en charge la gestion de centres de stockage de déchets dangereux, que l'on appelle il y a encore peu de temps "Classe 1".

Les activités du Pôle Stockage sont relativement larges, puisqu'elles vont de la conception des installations, en passant par la définition des travaux, les phases d'exploitation, de réaménagement final des installations et surtout le suivi long terme, qui intéresse le sujet d'aujourd'hui puisque nous avons un suivi trentennal de nos installations après leur fermeture.

Sur la carte⁶ figurent les implantations du Pôle Stockage, qui fédère six sites en France, répartis sur le territoire national. Le site implanté dans les Yvelines est le site EMTA de Guitrancourt.

2. Politique Biodiversité

La politique Biodiversité de Veolia Environnement est une politique qui a été conçue en partenariat avec l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) et son comité français. Cette politique poursuit trois grands axes :

- Axe 1 : Améliorer nos connaissances et poursuivre la caractérisation de nos impacts et de notre dépendance vis-à-vis des écosystèmes
- Axe 2 : Agir pour préserver la biodiversité et valoriser les services écosystémiques
- Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux de la biodiversité, mobiliser, valoriser

3. Objectifs

Les objectifs attendus de cette politique Groupe se traduisent par une démarche structurée et des actions concrètes sur les différents sites, le plus souvent menées en partenariat avec les acteurs locaux, dans le but de construire une dynamique autour de nos activités. Nos sites de stockage, de stockage des déchets en particulier occupent une certaine superficie et sont, par leur emprise foncière, porteurs d'enjeux en terme de biodiversité, en particulier vis-à-vis des trames vertes et bleues.

⁶ Slide 1 (Présentation du Pôle Stockage)

Dans cette dynamique autour de nos activités, nous développons au fur et à mesure du temps, une vraie "culture biodiversité", en élaborant une approche pratique et concrète de la biodiversité sur nos exploitations, mais également dans nos prestations de service.

De ces objectifs découlent bien évidemment un programme d'actions que nous adaptons aux spécificités locales, car on ne peut pas avoir des actions uniformes géographiquement. Nous tâchons également de faire en sorte que ce programme d'actions soit coordonné et intégré au fonctionnement de sites, c'est-à-dire, finalement, que ces actions fassent partie du quotidien de nos exploitations.

Enfin, un autre grand objectif est de marquer notre positionnement dans le fait de bâtir une démarche globale, intégrée et cohérente, dans le fait d'innover sur un besoin que l'on sent émergent, mais qui est encore assez mal exprimé par les industriels. Cela nous permet aussi de donner un nouveau souffle à nos certifications Iso 14001 Environnement.

4. Principales actions

Les principales actions s'articulent autour de quatre grands thèmes, que j'ai regroupés en fonction des axes de la politique globale Veolia Environnement.

Connaître et suivre l'évolution des milieux, puisque pour agir, il faut connaître (cf. Axe 1).

Mieux travailler avec la nature (cf. Axe 2).

Gérer les espaces (cf. Axe 2).

Partager nos expériences (cf. Axe 3).

▪ Connaître et suivre l'évolution des milieux

Nous commençons à avoir plusieurs outils pour réaliser cette étape. Tout d'abord, nous avons un outil qui a été développé par le Groupe, il s'agit d'un diagnostic Biodiversité que nous avons généralisé sur toutes les installations du Pôle Stockage EMTA. Ce diagnostic nous permet d'identifier les enjeux de biodiversité des sites, de mettre en place les mesures d'aménagement adaptées et de sensibiliser les sites aux différents aspects de la biodiversité, ce qui est une façon d'entrer dans le vif du sujet auprès des sites.

En général, nous déployons ces diagnostics au moins une fois sur chaque site. Ils peuvent être reconduits, ou mis à jour périodiquement selon les évolutions de chaque site. Cela n'exclut pas, bien au contraire, de faire appel au milieu associatif et à leurs naturalistes et écologues, qui sont d'une aide précieuse dans la connaissance des milieux que nous rencontrons sur nos sites.

Le deuxième outil qui est en train de se développer concerne la géolocalisation SIG de tous nos sites au regard des enjeux Biodiversité (Znieff, zones sensibles, zones Natura 2000, etc..., et plus tard peut-être, les schémas de cohérence territoriaux). Pour ceux qui consultent souvent les cartes Znieff et autres sur Internet, le fait de pouvoir rapatrier toutes les informations dans un même outil est très pratique et permet surtout d'être réactif aux évolutions des différents et nombreux zonages existants.

Le troisième point concerne le suivi de l'évolution des écosystèmes. Il n'y a pas 36 000 façons de le faire. Il y a, d'une part, les inventaires faune-flore, sauf qu'au lieu de ne faire ces inventaires qu'au moment des demandes d'autorisation d'exploiter ou au moment des demandes d'extension, on essaie de le faire de façon plus régulière, jusqu'à une fois par an pour certains sites. Nous mettons également en place une surveillance des milieux terrestres et aquatiques à l'aide de bio-indicateurs que l'on choisit spécifiquement. SARP Industries travaille beaucoup avec les lichens pour les contrôles atmosphériques. Le Pôle Stockage travaille en particulier avec les vers *Eisenia fetida*, pour la qualité des sols.

▪ Gérer autrement les espaces

Le premier objectif, assez concrètement, est d'adopter un entretien raisonné des espaces, en particulier des espaces verts. Logiquement, cela induit moins de coûts d'entretien. De plus, cela permet une meilleure diversité biologique. Cet objectif est un objectif relativement fort et qui est bien compris par les exploitants.

Le deuxième objectif est de pallier le déficit d'abris naturels sur les sites en favorisant l'installation d'espèces locales. Le déficit d'abris naturels sur ces sites est dû aux travaux d'aménagement que l'on réalise sur une partie de nos terrains.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre, adapter la fréquence des tontes et des tailles des arbres et arbustes en fonction de l'usage, c'est-à-dire que l'on peut avoir des espaces verts esthétiques d'entrée de site, sur lesquels on va tondre régulièrement une bande extérieure de 2 m de large ; l'intérieur ne sera tondu qu'une ou deux fois par an. L'important est d'expliquer ce pour quoi on le fait, de façon à ce que ce soit bien compris.

On essaye aussi de planter, en particulier des haies bocagères, mais toujours des espèces végétales endémiques qui sont adaptées à des conditions climatiques locales. Cela paraît très simple, mais peut-être que l'on s'en était éloigné pendant quelque temps. Limiter, évidemment, l'utilisation de produits phytosanitaires. Notre objectif, à terme, en 2015, est de ne plus en utiliser du tout. Enfin, lutter contre les espèces végétales invasives. On peut avoir, sur certains de nos sites, de l'ailanthe, du buddleia ou arbres à papillons. Parfois, il est assez simple de lutter, parce qu'il y en a assez peu, mais c'est parfois plus compliqué. L'idée est alors de suivre l'évolution et d'essayer d'éviter la propagation de ces espèces.

Jacqueline MICHARD, présidente de l'AEVS – "Lutter contre les espèces invasives", tout le monde parle de ce phénomène. Je voudrais que l'on m'explique pourquoi les espèces invasives posent problème.

Delphine PAILLER – En fait, elles appauvrissent le milieu. Elles ont souvent une grande capacité d'adaptation aux conditions locales et, de ce fait concurrencent à leur avantage les plantes locales.

Caroline HENRY – Elles n'étaient pas là, à l'origine.

Jacqueline MICHARD – Le buddleia est partout dans la Vallée de Seine.

Delphine PAILLER – Effectivement, parce qu'on l'a plantée. Le buddleia est une espèce qui a été extrêmement utilisée pour agrémenter les jardins par les paysagistes.

Jacqueline MICHARD – Cela aide les papillons et les abeilles.

Delphine PAILLER – Il existe d'autres plantes tout à fait adaptées pour les pollinisateurs. L'espèce devient invasive lorsqu'elle empêche les autres espèces de s'implanter et de se développer. Il y a donc un moment où il faut stopper sa propagation.

Jacqueline MICHARD – J'entends bien le mot "invasive", je l'ai compris. Le problème est que dans l'invasif, actuellement, on met beaucoup de choses.

Delphine PAILLER – La liste des espèces invasives est sous l'inventaire DAISIE, elles sont donc bien identifiées.

Jacqueline MICHARD – Je l'ai lu.

Delphine PAILLER – Dernier point, sur ce que l'on peut mettre en place sur les sites, créer des abris pour les animaux. Plusieurs possibilités sont finalement assez simples : créer des pierriers ; éviter de détruire des petits murs. Lors des tailles et des tontes, on peut mettre ses déchets verts en

compostage, bien évidemment, mais on peut aussi garder, selon la richesse spécifique du site, une partie des bois morts et des herbes sur place. On peut mettre en place des nichoirs, des hôtels à insectes. L'intérêt dans ce cas est de travailler, dans la mesure du possible, en lien avec des écoles (projet pédagogique) et des associations locales.

▪ **Mieux travailler avec la nature : cycle de l'eau**

Le premier objectif de ce thème est de réutiliser les rejets liquides (eaux pluviales, eaux de toiture, eaux usées traitées) en eau d'arrosage des espaces verts ou pour recréer des milieux humides, dont on sait qu'ils sont très utiles au développement d'une diversité biologique.

Le deuxième objectif est de donner de nouvelles vocations aux ouvrages hydrauliques, par exemple les bassins d'eaux pluviales sur nos installations.

En termes de mise en œuvre, l'aménagement des bassins d'orage suppose d'adapter la fréquence et la période de curage de ces bassins (éviter de curer en une seule fois si cela est possible et éviter de curer en saison de reproduction, en particulier pour les batraciens) ; mettre en place des filets de sortie. Jusqu'à présent, ces filets étaient mis en place pour faciliter la sortie d'hommes tombés accidentellement dans les bassins, et ainsi les sécuriser. Maintenant, il est vrai que l'on pense de plus en plus à installer ces filets dans le but de supprimer le risque pour les animaux tombés accidentellement dans ces bassins, comme les lapins. Une autre solution peut être d'installer des radeaux végétalisés dans ces bassins.

Pour la réutilisation des rejets liquides, l'idée est de densifier les points d'eau : plutôt que de faire un rejet assez basique par une canalisation, l'idée est de créer une noue paysagère, qui va permettre le développement d'une faune et d'une flore locale qui peut être intéressante. Créer des mares, pas nécessairement permanentes, mais des mares temporaires qui seront alimentées au gré des précipitations est une autre possibilité.

▪ **Mieux travailler avec la nature : opération éclairage**

Pour les usines de SARP Industries, l'objectif est de prendre en compte la perturbation lumineuse pour certaines espèces, ce qui, en parallèle d'une économie d'énergie, va permettre une meilleure efficacité des cycles biologiques de ces espèces. L'idée qui nous intéresse plus particulièrement est leur comportement de prédateur vis-à-vis d'autres espèces qui peuvent être gênantes pour le quotidien des salariés (moustiques, guêpes, punaises). Sur le site SARP Industries de Limay, nous avons fait travailler la SFPEM (Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères) qui a étudié l'adaptation de l'éclairage pour favoriser les espèces de chiroptères.

▪ **Partager les expériences**

L'objectif premier de ce thème est de sensibiliser et de former les salariés aux enjeux et aux bonnes pratiques de la biodiversité. Le deuxième objectif est d'intégrer les sous-traitants dans la démarche. Enfin, le troisième objectif est extrêmement important, il s'agit de favoriser les partenariats avec les acteurs locaux et nationaux.

S'agissant de la mise en œuvre de ces objectifs, nous sommes en train de déployer, dans le Pôle Stockage, un groupe de travail interne dédié à la biodiversité, qui pourra capitaliser les retours d'expériences de chaque site, prendre des orientations quant à la formation interne, le travail avec les partenaires externes, les thèmes de travail de chaque sites.

Nous incitons également nos salariés à participer à des programmes de sciences participatives. Il y a beaucoup de choses qui se font maintenant sur Internet, en particulier avec la LPO. Pour intégrer les sous-traitants dans la démarche, nous sommes en train de travailler à la mise en place d'une charte de bonnes pratiques pour les entreprises d'espaces verts en particulier, les paysagistes et les terrassiers qui interviennent sur le site pour faire des travaux et insérer quelques clauses (pentes de certains talus par exemple) dans les cahiers des charges de travaux.

Enfin, pour l'objectif de favoriser les partenariats avec les acteurs locaux et nationaux, l'idée est évidemment de monter des projets en synergie avec eux, que ce soit des associations, des collectivités, des universités, des écoles ou des établissements d'aide par le travail.

Un *focus* particulier est fait sur le site des Yvelines, Guitrancourt, qui est en train de mener un travail avec le Parc naturel régional du Vexin, vers lequel nous nous tournons pour avoir des conseils en aménagement pour favoriser la biodiversité sur le site. Nous échangeons également avec eux pour pouvoir sensibiliser au mieux les nombreux visiteurs de ce site.

Enfin, je vous laisse prendre connaissance des partenaires nationaux avec lesquels le Pôle Stockage travaille sur ses sites⁷.

5. Conclusion

Selon le schéma de Jacques Weber (2002), la biodiversité s'insère à la confluence du social, de l'économie et de l'environnement ; c'est bien de cette façon que nous nous efforçons d'intégrer la préservation de la biodiversité à nos exploitations.

Caroline HENRY – Merci, Madame Pailler. On voit qu'un centre de stockage, qui est un grand espace, plutôt dans la nature, prend en compte la biodiversité. Il est intéressant de constater que SARP Industries, qui est totalement une zone industrielle, s'inscrit également dans cette démarche.

Je vous propose de donner tout de suite la parole à Madame Soleille.

⁷ *slide 12*

L'action du Conseil général en faveur du patrimoine naturel de la Vallée de Seine

Par Pastèle SOLEILLE, directrice de l'Environnement au Conseil général des Yvelines

Je présenterai très rapidement sur les actions un peu classiques, que vous connaissez, pour développer mon propos sur une action nouvelle sur laquelle nous sommes en train de travailler et dont Sophie Dumas a parlé. Il s'agit d'un travail sur la gestion des mesures compensatoires à grande échelle, qui a fait l'objet d'un vote de l'Assemblée départementale, le 29 mars dernier.

Le département est compétent en matière de ce que l'on appelle "les espaces naturels sensibles". Il perçoit une taxe qui est dévolue au financement de projets d'espaces naturels : acquisition, aménagement et gestion d'espaces naturels pour les ouvrir au public. Sur la vallée de la Seine au sens large, disons l'axe Seine yvelinois, nous avons près de 700 hectares, ce qui représente, en quatre ans, une dépense de l'ordre de 4 millions d'euros.

Parmi les différents sites que l'on compte dans notre patrimoine en vallée de Seine, la Butte du Hutrel et le "Bout du Monde" sont deux sites d'intérêt écologique majeur pour le département : le premier, en termes de richesse floristique pour les insectes ; le second, pour les oiseaux. Pour vous donner une idée de l'importance du "Bout du Monde", pour retrouver un site de cet intérêt-là, il faut aller jusqu'en Picardie, au Marais de Sacy – j'en profite pour saluer Gérard Baudoin, qui a largement œuvré pour la reconnaissance de l'intérêt patrimonial de ce site, à l'époque.

Les autres sites ont fait l'objet d'aménagements en faveur de l'accueil du public.

Le parc départemental de Montesson, qui est petit sur la carte, est entouré d'environ 180 000 habitants ; vous imaginez les flux que l'on peut avoir sur ce site. Le Bois des Terriers a fait l'objet d'aménagements.

Le Parc du Peuple de l'Herbe, dont on a parlé et sur lequel je reviendrai, est un projet important, puisqu'il est situé directement en frange urbaine au niveau de la commune de Carrières-sous-Poissy. Il représente une surface de 113 hectares.

Sur le Bout du Monde, deux observatoires ornithologiques vont être installés cette année, et probablement un troisième en 2015. L'idée est que même lorsqu'un site a une sensibilité telle que l'on ne peut y pénétrer, on cherche à le donner à voir ; c'est aussi une façon de le protéger, car on protège bien ce que les gens s'approprient.

Un autre axe de notre politique vise à renforcer la trame verte au cœur des villes et en frange urbaine. Cela est d'autant plus pertinent dans la Vallée de Seine, qui est un territoire très urbanisé, avec des taux d'urbanisation variables. Néanmoins, on est dans un secteur qui reste tout de même beaucoup sous l'influence métropolitaine. Le parc de Carrières-sous-Poissy, comme Sophie Dumas l'a expliqué, est issu de la démarche Seine Park. Ce projet est, à mon sens, singulier à plusieurs points de vue. D'une part, parce que c'est un projet de partenariat (deux maîtres d'ouvrage), qui fait l'objet de financements européens dans le cadre de LIFE+, dans lequel sont associés le Syndicat Mixte de la Seine et Oise (SMSO), Port de Paris et l'EPAMSA. Nous avons tout un groupe de partenaires autour de ce projet LIFE+, et le fait d'aller chercher des financements sur ce projet n'est pas seulement une question financière, mais également un enjeu d'image. En effet, avoir des aides LIFE+ est une vraie reconnaissance du fait que le projet apporte une plus-value à l'échelle européenne. Sachant que la stratégie de l'OIN est de développer le territoire en jouant sur son image, vous comprenez la raison pour laquelle c'était, pour nous, un véritable enjeu.

Ce projet est également singulier par son thème, celui des insectes. Sophie Dumas disait qu'il était difficile de parler des lapins et des moustiques, mais lorsqu'on parle de biodiversité, les insectes ne sont pas le groupe qui attire le plus de sympathie. Nous avons réussi à construire un très beau projet autour de ce thème, avec l'OPIE (Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement). Nous avons la chance d'avoir, dans les Yvelines, un organe d'un niveau national, qui a une très bonne expertise technique et qui est très reconnu. Il va déménager sur le parc et sera accueilli au sein de la Maison du Parc. Voilà pour ce qui concerne le parc du Peuple de l'Herbe.

Un autre point très important nous tient beaucoup à cœur, au Conseil général, il s'agit de l'organisation du concours "Villes et villages fleuris". Cela peut paraître anecdotique, mais ça ne l'est pas du tout. 48 communes, sur l'axe Seine yvelinois participent au concours, soit près de la moitié des communes qui participent au concours – je salue la présence d'un des membres de notre jury. Le concours a énormément évolué, cette année, pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité : 15 % des points sont désormais attribués à la qualité de la gestion en faveur de la biodiversité des communes. La réflexion autour des intrants, tels que les pesticides et les phytosanitaires, fait pleinement partie de cette appréciation.

Sur le parc du Peuple de l'Herbe, je n'ai pas développé, mais nous avons un magnifique projet écologique en faveur de la biodiversité et aussi de la lutte contre les espèces invasives.

Le département est compétent en matière de randonnées. Je sais que ce n'est pas un sujet de biodiversité. Je tenais cependant à en parler, tout simplement parce que la randonnée est un moyen de donner à voir le patrimoine naturel. On protège bien parce qu'on peut aussi donner à voir, c'est une façon de sensibiliser. En la matière, le département protège les chemins de randonnée et il agit en maîtrise d'ouvrage *via* le SMSO, dans le cas de la Vallée de la Seine. Le SMSO, qui crée des circulations douces, aménage les berges et en profite pour faire des projets d'aménagements écologiques sur les berges. La photo du centre de la *slide 4* présente l'aménagement d'une frayère (lieu de reproduction pour les poissons).

Focus : expérimentation d'un service départemental de gestion des mesures compensatoires

Je commencerai par expliquer ce qu'est la compensation. Tout projet d'aménagement a un impact sur l'environnement. On peut trouver des exemples où il n'y en a pas, mais ils sont très rares. Globalement, les projets d'aménagement ont un impact sur l'environnement. Les maîtres d'ouvrages sont tenus d'éviter ces impacts. Lorsqu'ils ne peuvent pas les éviter, ils doivent les réduire. Lorsqu'ils ont fait leur maximum pour les réduire, on les autorise à compenser. On parle de "compensation écologique" lorsque le maître d'ouvrage essaie de corriger un impact qu'il est en train de faire subir au milieu naturel.

Le principe de la compensation écologique consiste à proposer des mesures qui permettent de maintenir l'état écologique, voire de l'améliorer. Un autre principe très important est le fait d'avoir une réflexion espèce par espèce ou "milieu pour milieu". Nous cherchons aussi à proposer des mesures compensatoires qui sont très proches des projets. Elles doivent être pérennes dans le temps, au moins 30 ans. En outre, elles doivent être additionnelles aux autres démarches et ne doivent en aucun cas se substituer à une autre action publique (mesures agroenvironnementales, sites Natura 2000, etc.)

Sur le plan réglementaire, il n'existe pas de réglementation spécifique aux mesures compensatoires. Il s'agit plutôt d'un cumul de réglementations au niveau des études d'impacts, des espèces protégées, des sites Natura 2000 et autres. De fait, cela n'est pas toujours facile à appréhender sur le plan réglementaire. L'État a lui-même produit une espèce de ligne directrice sur les mesures compensatoires pour appréhender ces projets.

Le sujet peut être techniquement pointu, j'ai essayé de le simplifier. Il est important de retenir que cela existe depuis 1976 et que la tendance est à de plus en plus d'exigences, aussi bien au niveau de l'instruction que des différentes associations qui peuvent suivre les projets.

Je ne m'attarderai pas sur l'instruction administrative, car je pense que nous pourrions y passer beaucoup de temps. À travers cette *slide*, je voulais vous expliquer qu'un maître d'ouvrage qui travaille sur un projet a de nombreuses étapes à franchir en matière d'élaboration de son dossier de compensation environnementale. Il doit évaluer l'impact de son projet, faire son dossier d'étude d'impacts, vérifier qu'il a fait sa séquence "éviter-réduire-compenser". Ensuite, il dépose son dossier auprès des services instructeurs qui eux-mêmes, après avoir considéré que le dossier est bien constitué, saisissent l'Autorité environnementale, qui émet un avis. Éventuellement, le maître d'ouvrage planche à nouveau sur le projet. Une fois que tout cela est fait, on peut commencer à envisager l'enquête publique. En parallèle, on saisit, dans le cadre des procédures "Espèces protégées", à la fois les services instructeurs, mais aussi le Conseil national de protection de la nature. L'avis qu'émet ce dernier est généralement très suivi. Une fois que cet avis a été émis, le préfet peut signer son arrêté d'autorisation.

Finalement la gestion de ces mesures compensatoires est liée à une multitude d'intervenants et d'étapes. Je pense que si vous n'avez pas compris exactement comment cela fonctionne, vous avez compris que c'était assez compliqué.

En termes de constat, ni les environnementalistes ni les aménageurs ne sont satisfaits de la procédure, cela leur fait au moins un point commun.

Problématiques rencontrées : points de vue des acteurs de l'environnement

D'une part, il n'y a pas d'équation mathématique pour définir le gain écologique, c'est donc quelque chose qui est sujet à débats, polémiques et controverses. Souvent, les réactions consistent à pointer le fait que les enjeux écologiques ne sont pas toujours bien identifiés. Ce n'est pas toujours un problème d'identification, cela peut-être simplement un problème de maîtrise, car on n'a pas toujours le recul. Restaurer des milieux naturels, c'est un peu jouer à l'apprenti sorcier, car on ne dispose pas de tous les travaux scientifiques que l'on pourrait souhaiter pour pouvoir raisonner sur les dossiers.

Les calendriers ne sont pas toujours adaptés. Les lignes directrices qui ont été définies par l'État déterminent clairement le fait que la compensation soit faite avant le projet d'aménagement. En général, on réfléchit la compensation en même temps que se fait le projet. Donc, concrètement, elle est faite après le projet. L'intérêt de la faire en amont du projet est que lorsque le projet va avoir un impact, ce n'est pas grave, car comme pour une route, on aura d'ores et déjà fait la déviation ; l'écosystème se sera adapté. En revanche, si l'on fait l'impact d'abord et la déviation ensuite, vous imaginez bien le nombre de voitures qui sera resté coincé à un moment donné. Désolée pour cette petite métaphore routière!

Autant on est très fort pour planifier le développement urbain, on fait des documents d'urbanisme qui peuvent être discutables, mais on a l'avantage d'avoir une planification, au moins en France, autant planifier le développement environnemental n'est pas quelque chose que l'on fait réellement. C'est sans doute une voie d'avenir, et le SRCE est déjà un pas dans ce sens. Les mesures compensatoires se font donc projet par projet, un peu à l'aveugle : chaque maître d'ouvrage va proposer ses mesures compensatoires sans savoir ce que fait le voisin. Cela empêche des réflexions globales où des logiques se renforcent.

Il y a un manque de garantie sur la mise en œuvre et la pérennité. Une fois que l'arrêté est pris, le projet se fait, mais on ne sait pas si les mesures ont été menées comme il convenait. Je vous rassure, le Ministère de l'Environnement est en train de corriger ce point, en mettant en place un système de contrôle et de suivi des mesures compensatoires.

J'insisterai plus particulièrement sur un point : le manque de capitalisation des expériences. La raison pour laquelle j'y tiens beaucoup est que, finalement, le fait d'enregistrer de l'expérience, de la capitaliser permet de baisser le coût des projets pour une meilleure efficacité (ratio coût/efficacité). Vous avez l'impression que je vous parle d'environnement. En fait, je vous parle de coût des projets et donc du coût pour les clients finaux, cela peut être tout simplement les habitants pour le coût de leur logement. Plus les projets sont chers, plus le foncier est cher, plus les mesures compensatoires

sont chères et plus on a de problèmes de développement durable, d'accessibilité au logement. Le fait de travailler sur ces aspects, sans baisser la qualité des projets, bien au contraire, permet de mieux sécuriser la production des projets d'aménagement.

Problématiques rencontrées : point de vue des aménageurs

Vous l'avez compris, ce sujet est assez pointu techniquement. Les environnementalistes eux-mêmes ont parfois du mal à appréhender ; cela devient très vite un sujet d'experts. Vous imaginez bien la difficulté, pour les aménageurs, qui n'ont pas nécessairement fait d'études environnementales, à aborder ces sujets. Évidemment, ils ont des bureaux d'études pour le faire. Néanmoins, le maître d'ouvrage est responsable. Donc, vous comprenez aisément l'enjeu qu'il peut y avoir dans la meilleure compréhension très en amont des projets, puisque les bureaux d'études sont mandatés pour travailler sur un projet qui a été défini. Or nous avons besoin que ces sujets-là soient appréhendés très en amont.

En termes de surcoût et de délais, vous avez vu que la procédure était très longue. Finalement, lorsqu'on se lance dans un projet, on ne sait jamais ce qui peut arriver ni à quel moment cela va être bloqué. Très vite, des délais sont pris sur la sortie des projets et les surcoûts qui vont avec, et finalement ce sont les gens qui en subissent les frais.

La complexité de mise en œuvre. Les restaurations de milieux, etc., sont des choses qui ne sont pas évidentes à mettre œuvre. Là encore, il y a des bureaux d'études, mais le maître d'ouvrage reste responsable, avec la complexité de son opération. En outre, dans un territoire comme le nôtre, on a surtout des blocages fonciers. Nous sommes en effet dans un territoire très développé où, sur un plan écologique, une vallée est un élément extrêmement intéressant. En termes de fonciers, on ne peut pas agir partout et à n'importe quel coût. En l'occurrence, le foncier qui nous intéresse est un foncier qui a un potentiel de développement écologique, ce qui ne se trouve pas nécessairement partout. Il est donc difficile pour les maîtres d'ouvrage de sécuriser leurs mesures compensatoires d'un point de vue foncier.

Vous avez compris que les projets pouvaient être bloqués par l'Autorité environnementale, par le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature). Une fois que l'arrêté est pris, il peut aussi être bloqué par une action contentieuse, puisque les opposants au projet ont deux grands angles d'attaque : aussi bien le formalisme juridique et administratif que l'environnement.

Pour ce qui concerne la proposition du Conseil général, j'insiste sur le fait que ce que je suis en train de présenter n'est pas quelque chose de finalisé ; le travail est en cours. D'ailleurs, j'anticipe la question. Dans la salle, un certain nombre de rendez-vous se prennent ou vont être pris. Bon nombre d'entre vous découvrent le projet, d'autres le connaissent un petit peu, mais rassurez-vous, nous aurons l'occasion d'échanger plus avant ensemble.

La proposition du Conseil général est d'anticiper la demande de compensation. Puisque nous avons la chance d'avoir une planification des projets de développement, nous sommes capables d'évaluer la pression d'aménagement et d'en déduire quelle est l'action à conduire sur les milieux naturels. Très concrètement, cela consiste à sécuriser le foncier, puisque c'est un des points les plus bloquants que nous avons identifiés, en allant chercher très vite les secteurs qui peuvent présenter des intérêts pour les compensations que nous aurons à gérer dans les prochaines années. Ensuite, nous réaliserions les travaux et nous assurerions la gestion. *In fine*, tout cela se concrétisera, parce que les maîtres d'ouvrages sont responsables de leurs mesures compensatoires, ce n'est pas le Conseil général, par une vente d'unités de compensation auprès des maîtres d'ouvrage. C'est une opération neutre financièrement, le Conseil général ne va pas dépenser de l'argent, car il n'en a pas le droit ; les maîtres d'ouvrages doivent payer leurs compensations. Il ne va pas non plus gagner de l'argent sur le dos des mesures compensatoires.

L'intérêt de la proposition, je pense que vous l'aurez compris à travers mon propos, est de travailler en amont, en identifier les enjeux en amont et en cherchant à y répondre en amont. Il y a une simplification des démarches, pas forcément sur tout. On ne pourrait pas, juridiquement,

déresponsabiliser les maîtres d'ouvrages, mais on ne va pas nécessairement s'occuper de toutes leurs compensations. On va plutôt s'intéresser aux milieux et aux espèces bloquantes sur notre secteur de la Vallée de Seine. Au moins pour les points les plus durs en termes de milieux, il y aura une simplification, tout simplement parce que la démarche a fait l'objet d'une convention avec le Ministère de l'Environnement. Dans le cadre de ce conventionnement, un échange est organisé avec le CNPN, cela signifie que les mesures compensatoires qui seront gérées *via* une offre de service qu'offrirait le Conseil général ont d'ores et déjà une validation supra. C'est en ce sens qu'il y a une simplification, une sécurisation des démarches pour les aménageurs. Voilà ce que nous apportons aux aménageurs. Mais nous apportons aussi des choses pour la protection de l'environnement. Effectivement, le fait d'anticiper et de mutualiser permet de faire de la compensation que je qualifierai d'intelligente : on ne va pas la faire parce qu'on est obligé de la faire, mais on va la faire là où c'est le plus pertinent.

À la faveur de l'exposé que nous avons eu aujourd'hui sur le SRCE, vous avez bien compris que ce dernier identifie des secteurs de blocage où l'on sent qu'il y a un petit verrou à débloquer pour que les fonctionnalités écologiques soient bien rétablies. Il est évident que le fait de mettre en place des actions de restauration de milieux au titre des mesures compensatoires dans les verrous identifiés par SRCE génère un gain écologique majeur pour l'ensemble de la vallée. Il y a aussi des garanties accrues, dans la mesure où un opérateur délibère et s'engage, sur trente ans, à gérer les mesures qui ont été faites et à les suivre. Avec un partenariat scientifique qui est en cours de montage, on va pouvoir organiser ce fameux retour d'expérience dont je parlais, permettant de capitaliser et de mieux raisonner ces mesures à l'avenir, avec un suivi scientifique.

Deux territoires pilotes précéderont le lancement à l'échelle du département. Vous ne serez donc pas étonnés de voir des territoires dans lesquels il y a de nombreux projets d'aménagement et de nombreux enjeux écologiques. Vous reconnaîtrez la carte que Sophie Dumas a présentée. Il est évident que, là, nous avons des enjeux à monter une telle offre de service, car il y a beaucoup de projets et beaucoup d'enjeux.

Montage du projet

Le Conseil général propose une offre de service. L'EPAMSA intervient dans le cadre de l'ingénierie de projet, notamment dans le montage de notre expérimentation avec les acteurs des territoires pilotes. Le Comité scientifique est en cours de constitution. Thomas Litzler, mon collaborateur, a rencontré AgroParisTech, le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) et un certain nombre de scientifiques pour discuter avec eux du montage de l'opération et qu'ils fassent partie d'un comité qui la suivrait. Nous aurons du partenariat foncier également à monter, parce que l'on ne va pas forcément tout acheter ; on peut aussi avoir des conventions. Le conventionnement avec le Ministère de l'Environnement implique aussi la mise en place d'un Comité de pilotage piloté par l'État, c'est une condition *sine qua non* du projet.

La dernière *slide* présente les éléments de calendrier.

Caroline HENRY – Merci Pastèle Soleille. Comme le disait Madame la Sénatrice, je crois que les femmes sont très bavardes. Nous comptons beaucoup sur les hommes pour rattraper le temps ! Une seule question, Monsieur Tirloy, avant de passer à la présentation de Monsieur Artru.

Christian TIRLOY, membre du CAPESA et de "Sauvons les Yvelines"

Je ne comprends pas tout à fait la notion de compensation. J'ai eu une expérience assez malheureuse à ce sujet, puisque dans une commune un peu plus éloignée que l'OIN, à Beynes, dans un site classé à haut risque (Gaz de France), nous avons vu, au pied des immeubles, où 5 000 habitants sur 10 000 logent dans ce secteur, une déforestation massive du fait d'une entreprise qui n'avait pas fait appel à un paysagiste pour intervenir. À notre demande, ils ont fini par en prendre un, mais lui-même a avoué qu'il était un peu tard.

Madame Henry est d'ailleurs tout à fait informée de cela, puisque nous étions présents à ses réunions, que nous avons suivies de très près. En fin de compte, la notion de compensation n'a pas été du tout vis-à-vis de la Vallée de la Mauldre, qui était défigurée, du secteur de la biodiversité non plus,

puisqu'on s'est permis de faire une compensation en achetant des terrains du côté de la forêt de Rambouillet.

En tant que simple associatif, habitant de base de ce secteur, je me pose la question de savoir si cette notion de compensation n'est pas un souci purement administratif entre vous. Entre environnementalistes de l'administration, vous vous octroyez des possibilités de compensation. Mais en réalité, sur le terrain, cela n'a aucun effet. J'ai donc des doutes sur la notion de compensation, parce que je ne vois pas apparaître la notion de l'intérêt des habitants, même si la biodiversité nous permet aussi d'avoir des compréhensions sur l'intérêt à améliorer des biodiversités ailleurs.

Par contre, il y a un autre aspect, dont vous avez parlé au point de départ, parce que vous vous êtes fait un satisfecit sur le petit "Bout du Monde", qui est effectivement un repère d'oiseaux extraordinaires. Pourquoi ? Parce qu'il est tout simplement situé à l'entrée de la Vallée de la Mauldre. Comment se fait-il que votre Conseil général embraye une "deux fois deux voies" à proximité du "Bout du Monde", remettant en cause cette préoccupation environnementaliste, mais qui dénote tout de même un manque de préoccupation de la biodiversité sur le plan écologique. Je suis désolé, mais vous faites une petite différence. Vous avez encore une perception de l'environnement qui est un pur produit d'environnementalisme de premier degré. Quant à la notion écologique, il y a un manque.

Caroline HENRY – Monsieur Tirloy, je vous arrête, parce que vous avez dépassé le temps. Je vais demander à Philippe Dress de nous parler rapidement des compensations, pour répondre à Monsieur Tirloy.

Philippe DRESS, chef du Service Nature, Paysage et Ressources à la DRIEE IdF – Pour intervenir sur la partie que je connais, c'est-à-dire la mise en œuvre des compensations et ce qui est demandé au maître d'ouvrage en matière de compensation. Le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature), qui est notre autorité, demande à ce que les compensations soient favorables aux espèces qui sont endommagées et aux milieux qui sont endommagés et géographiquement placés le plus près possible du lieu d'impact. Ceci étant dit, cela dépend aussi des dispositions et des disponibilités locales. Parfois, même si cela est souhaitable, ce n'est pas forcément immédiatement à quelques centaines du lieu où devraient avoir lieu les impacts négatifs que l'on ne peut pas réduire ou éviter. Cela peut effectivement amener à compenser des pertes de boisement dans des forêts un peu plus loin. Il est vrai que la posture des naturalistes de l'administration – comme vous le dites – est d'essayer de faire en sorte que ce soit le plus près possible du lieu du dommage présumé, et sur des milieux les plus proches de ceux qui sont impactés.

Pastèle SOLEILLE – Il y a différents types de compensations : les compensations hydrauliques ; les compensations agricoles ; les compensations écologiques ; les compensations forestières. L'exemple que vous donniez concerne une compensation forestière, et il faut bien voir que la "tolérance" quant à l'éloignement entre le projet et le lieu de compensation dépend de la nature de la compensation. S'il s'agit d'une compensation forestière, on accepte plus volontiers qu'elle soit éloignée du site du projet que s'il s'agit d'une compensation écologique.

Dans les orientations qui ont été définies par le Ministère, l'aspect socioéconomique, c'est-à-dire l'intérêt par rapport aux habitants de la compensation proposée, est très clairement analysé.

Michel CULLIN, président d'ADIV Environnement – J'ai entendu dire qu'au-dessus du parc du Peuple de l'Herbe, passerait bientôt ou plus tard une autoroute A104. Est-ce vrai ?

Pastèle SOLEILLE – Je crois que la réponse appartient à l'État.

Caroline HENRY – Aujourd'hui, nous n'en savons absolument rien. Je ne peux pas vous répondre autre chose, puisque cette autoroute, c'est l'arlésienne.

Monsieur Artru, présentez-nous comment vous prenez en compte la biodiversité. Les carriers, il y a quelques dizaines d'années, on ne les aimait pas trop. Mais aujourd'hui, on peut dire que ce sont de

bons amis de la biodiversité. Je regarde Monsieur Baudoin, pour voir s'il ne me fusille pas du regard !
Mais je crois qu'il travaille aussi beaucoup avec eux. Présentez-nous cela, Monsieur Artru.

Engagement de Lafarge pour la biodiversité en Vallée de Seine

Par Jean-Baptiste ARTRU, Service Foncier Environnement de Lafarge Granulats Seine Aval

Je suis basé à côté de Mantes, à Saint-Martin-la-Garenne, et je travaille dans l'ensemble des Yvelines.

J'ai croisé, tout à l'heure, quelqu'un qui m'a beaucoup inquiété, qui m'a dit : "*Mais que faites-vous dans cette Commission ?*" J'ai senti qu'il y avait encore plus de stress. Effectivement, je m'attendais à cette question.

Pourquoi les carrières ont-elles un lien avec la biodiversité ?

Première raison. Au cours de l'exploitation, la carrière crée des habitats spécifiques, c'est-à-dire que, pendant l'exploitation, on crée des milieux propices à la venue d'un certain nombre d'espèces

Deuxième raison. À la différence des projets d'aménagement classique en milieu urbain, nous avons maintenant de larges secteurs à l'abri de la fréquentation. Ce sont donc des secteurs isolés, et cela compte beaucoup également.

Le réaménagement est l'occasion de recréer des habitats naturels sensibles. Comme le disait Madame Henry, nous avons beaucoup progressé depuis vingt ans, en ce sens que dans les plans d'aménagement, nous prévoyons les choses bien en amont.

Voici quelques exemples.

Un stock de sables à Saint-Martin-la-Garenne. On observe des petites galeries de 30 à 40 centimètres, qui sont des galeries faites en avril, à partir de cette saison et jusqu'à juillet-août, par les hirondelles de rivage. La présence de ces sables crée un milieu qui peut être temporaire, mais qui est fréquenté par des espèces d'intérêt.

En présence de Monsieur Baudoin, je ne pouvais pas ne pas montrer une photo de milieu dit "steppique" et graveleux, dans la carrière Bois de la Plaine, à Saint-Martin-la-Garenne. Vous avez devant vous un Oedicnème.

Caroline HENRY – Est-ce que tout le monde connaît l'Oedicnème criard ? Eh bien voilà, vous repartirez moins bêtes, ce soir !

Jean-Baptiste ARTRU – Préserver et restaurer la biodiversité est un objectif majeur pour Lafarge. Depuis le Grenelle de l'environnement, on parle de biodiversité. En fait, on a "créé" de nombreux milieux, depuis une quarantaine d'années, qui sont ce que l'on appelait autrefois un "*patchwork*". Je me souviens très bien, lorsque je suis arrivé, on me disait : "Vous avez une sorte de mosaïque un peu décousue. Vous avez des milieux humides, vous avez des landes, mais on ne voit absolument pas le lien entre les différents milieux." Aujourd'hui, on s'aperçoit que cette mosaïque de milieux est une vraie richesse. Ce qui était subi et perçu comme un manque d'uniformisation est en fait une vraie richesse.

Préserver et restaurer la biodiversité est un objectif inscrit dans la politique du Groupe, décliné dans les programmes d'action, et un système de management.

Ce système comprend :

- une stratégie. Ce n'est pas la stratégie qui nous a fait faire des actions en biodiversité. Je dirais que la stratégie est venue bien après, ce qui est un peu paradoxal. Effectivement, on s'est corrigé et l'on a intégré les stratégies du ministère et la charte régionale de la biodiversité. Mais en fait, la stratégie est arrivée en dernier ;
- un système global de gestion et donc, des équipes. C'est le réseau Foncier Environnement, nous sommes une cinquantaine en France à animer notamment la biodiversité. Élodie Russier est en charge de la biodiversité. Et puis, nous avons toutes les équipes sur les sites des carrières, puisque cette protection de la biodiversité est partagée ;
- une caution scientifique, pour ne pas se tromper de direction et ne pas "raconter des salades". Nous impliquons donc de nombreux scientifiques, naturalistes et associatifs, de manière à ce que les résultats, en termes de valeur, soient garantis.

La connaissance de la biodiversité est la base de toutes nos actions, cela a été dit par plusieurs intervenants. Le plus en amont possible du projet, nous réalisons des inventaires. Je vais poser une question à la salle. À votre avis, quel est le temps nécessaire à la préparation d'un dossier de carrière, en moyenne ? Pour ce qui concerne Lafarge, il nous faut en moyenne entre cinq et sept ans ; on ne travaille pas à court terme. Un projet global, entre le premier sondage de reconnaissance et un arrêté préfectoral, approche les dix ans, voire douze ans dans certains cas.

Les inventaires sont poursuivis pendant la durée de l'exploitation. On ne peut pas les poursuivre pour tous les groupes, il y a une question de finances et une question de priorité, parce qu'il y a des taxons qui, localement, sont plus importants à suivre. Le fait de suivre ces inventaires sur toute la durée de l'exploitation est un avantage considérable – évidemment, je suis très partial – au regard d'autres types d'aménagements, car la carrière est généralement utilisée pour une durée assez longue et l'on a de fait les moyens de connaître la biodiversité. Donc, ce n'est pas seulement les études d'impact, mais c'est également le suivi pendant l'exploitation qui fait la valeur de nos connaissances.

La méthode consiste à travailler avec des experts et des naturalistes, avec les objectifs suivants :

- identifier la biodiversité, les opportunités, les risques ;
- fournir des conseils pour la gestion du site, orienter l'exploitation et le réaménagement. Rien n'est figé, chez nous ;
- sensibiliser le personnel du site, le faire participer ;
- partager nos connaissances avec les associations, Natureparif, le MNHM,

Je donne un exemple rapide. Nous avons voulu étudier les libellules sur un coin dans la Boucle de Guernes. Nous avons pensé que pour avoir une vraie connaissance, il fallait les étudier à l'échelle de la Boucle. Nous sommes donc revenus sur tous les milieux humides créés notamment par des carrières depuis 40 ans, et nous avons travaillé pendant deux ans avec la SFONAT (Société Française d'Odonatologie), pour évaluer le potentiel odonatologique.

Nous tirons parti des opportunités qui se présentent. À mon sens, il n'y a pas une étude qui soit réellement bonne, il faut savoir se remettre en cause et il nous arrive d'avoir des aléas. Au cours de la vie d'une carrière, il y a des opportunités à saisir : des variations géologiques (légère dépression dans la craie, apparition de glaises) qui sont une fatalité en termes de qualité de gisement, mais qui peuvent être une bénédiction pour créer quelque chose. Cela peut être la découverte fortuite d'espèces floristiques ou faunistiques. Cela peut être le fait également d'arrivée à proximité d'anciens aménagements des années 60-70, qui étaient souvent trop artificiels, et c'est l'occasion de se rattraper et de corriger.

Après étude de faisabilité, en concertation avec les parties prenantes, nous sollicitons une modification des conditions de remise en état fixées dans l'arrêté préfectoral d'origine. Ce n'est pas

une décision à la légère, parce que cela nécessite un dossier. Cela peut être une fragilité aussi, ne serait-ce que réglementaire, car il n'y a jamais de consensus en termes de réaménagement. Nous aimerions bien, mais en termes de concertation, l'expérience montre que l'on n'arrive jamais à satisfaire tout le monde. En réaménagement, il y a des préférences, et cela peut créer un risque de recours. Ce risque, on le soupèse et on le prend.

En conclusion, sur la durée, nous sommes capables de nous remettre en question et de nous améliorer. Les opportunités, ce sont aussi des associations qui viennent nous voir en disant : "*Vous feriez mieux de faire ceci ou cela.*" Parfois, cela chatouille un peu notre amour propre, car lorsque nous avons fait un dossier qui a pris des années, nous n'avons pas envie de déposer à nouveau un dossier en préfecture quelques années après. Cependant, en général, il y a toujours un bienfondé.

Illustration d'une légère dépression dans la craie

Il y avait un réaménagement forestier sur 30 hectares et il y avait un creux dans la craie. On a créé une zone humide. Mais on ne se contente pas de créer, on la gère, c'est-à-dire que tous les sept ans à peu près, on fait du faucardage pour enlever les jeunes saules, etc. On a trouvé, sur cette zone humide, quatre espèces d'odonates (libellules) inconnues en Ile-de-France. La Boucle de Guernes concentre la moitié des variétés de libellules de France.

Illustration de l'amélioration d'un étang trop profond

On a typiquement un rectangle des années 70, ce n'était pas très bien, mais on avait l'habitude de faire de beaux parallépipèdes, on aimait bien la géométrie et donc, il n'y a pas de contours sinueux. On est venu exploiter à côté, et l'on s'est dit que c'était le moment ou jamais de gommer au moins une partie de ce que l'on avait fait. Nous avons fait une étude de faisabilité. On a imaginé une grande frayère de près de 2 hectares, avec des contours sinueux, avec de nombreux milieux différents. On a utilisé des argiles de glaise pour étancher les contours et l'on a pris un petit terrassier, qui est adroit et qui n'est pas là pour faire des formes géométriques, mais pour mettre des pentes très douces, bien entendu en écoutant les conseils des naturalistes.

Dans la carrière de Mézières-Guerville, une plante rare a été découverte, le Sisymbre couché, qui est une crucifère. Nous menons une gestion conservatoire avec le Muséum d'Histoire naturelle. On change complètement : on crée des substrats de craie et l'on scarifie, on entretient le milieu.

Suivi ornithologique des espaces aménagés

Nous faisons appel à un spécialiste qui nous signale par courriel l'arrivée d'une espèce. Là, il y a alerte : il y a un œdicnème, un nid avec couveur et un poussin, éclosion en cours à 19 heures. Je reçois le mail le matin. Nous nous réunissons avec le chef de carrière, avec le conducteur d'engins, avec un adjoint qui entretient les espaces et nous allons baliser. Nous avons différentes formes de balisage : des cailloux colorés, à distance. Les nids se mettent juste à côté des engins, nous avons régulièrement des oiseaux qui nichent à dix ou quinze mètres de nos opérations. Donc, le balisage peut être un petit panneau qui signale. L'œdicnème a éclos sans problème. Il arrive que l'œdicnème se mette sur les traces où passe l'engin tous les matins, cela arrive très régulièrement.

Bois de la Plaine : suivi dans le temps

Nous avons mené des transplantations de pelouses et landes. Vous parliez de mesures compensatoires, il s'agissait, là, d'une mesure *in situ*. Cette mesure a été décidée en 1992, à l'époque peu de gens faisaient des transplantations. Le Bois de la Plaine a été visité par le Ministère de l'Ecologie, l'année dernière. Nous faisons partie des dix sites pionniers en France pour ce que l'on appelle le "déplacage des pelouses" : on a coupé des pièces entières de terrain, on les a mises sur un plateau agricole et on les a réinstallées 500 mètres plus loin. L'avantage est que nous les suivons, notamment avec Écosphère, depuis douze ans, depuis la fin des années 90. Nous avons constaté que nous avons fort heureusement une très bonne reconstitution du cortège floristique.

Exemple de plan d'action de Biodiversité à Sandrancourt

Sur nos sites, nous mettons progressivement en place des plans d'action. Ils étaient d'ores et déjà en place, mais nous les avons structurés. Nous avons commencé par les sites les plus sensibles. Cette *slide* présente mon plan d'action en Biodiversité, tout ce que je dois faire dans l'année, sachant que nous avons des engins agricoles. Dans la carrière, plusieurs personnes fauchent, ramassent le foin, balisent les oiseaux, etc. Nous faisons cela depuis une quinzaine d'années, nous n'avons donc pas attendu le Grenelle de l'Environnement.

Suivi ornitho pluriannuel depuis 2007 sur plusieurs sites

Le faucon pèlerin est venu nicher sur la carrière de Mézières, en 2006 : premier couple nicheur depuis 50 ans. Nous avons également des goélands cendrés. Cela nous permet d'inscrire notre suivi dans des études à échelle plus large. Les inventaires que nous avons réalisés ont été intégrés dans le document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000, il y a deux ans, approuvé par le préfet ; il y a peu d'exemples en France.

Je terminerai en disant que notre engagement a été proposé au ministère. Il a été reconnu comme étant compatible avec la stratégie nationale pour la biodiversité.

Caroline HENRY – Merci beaucoup, Monsieur Artru, pour cette présentation riche en images aussi. Je propose que nous passions tout de suite à la présentation de Monsieur Ricard. Nous avons vu la présentation d'un établissement public, puis du Conseil général. Nous descendons maintenant à l'échelle de la commune. Je crois que vous allez nous présenter toute cette problématique des phytosanitaires.

La biodiversité au Vésinet

Par Louis RICARD, responsable parcs et jardin, mairie du Vésinet

Le constat de départ, sur la Ville du Vésinet, était que la biodiversité n'est pas forcément un concept inné. Le Vésinet est une ville-parc de 500 hectares, dont 65 hectares d'espaces verts, composés de 31 hectares de pelouse qui sont non constructibles, 5 lacs, 4 rivières, le tout représentant également encore 9 hectares. Bref, un site classé qui bénéficie d'une couverture arborée également importante : 40 000 arbres dont 6 000 gérés par la Ville, soit plus de 2 arbres par habitant. Forts de cette exception, nous pourrions penser que la biodiversité, la nature sont des notions partagées par tous les habitants de cette Ville, alors que ces notions ne sont pas toujours assimilées ou considérées comme normales et donc, assurément pérennes.

Afin de préserver tout cela, il faut mobiliser tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, les communes limitrophes également. En interne, on privilégie l'adhésion des agents – on n'en parle pas souvent –, les différents publics, bien sûr. Tous les événements de la commune nous offrent l'occasion de communiquer et d'informer en adaptant le discours aux enfants, aux adultes, aux associations. Je ne peux pas parler, ici, comme je vais parler au jardinier et à des enfants. Il convient que nous adaptions le discours, pour monter *crescendo* vers les discussions que nous pouvons avoir ici.

L'approche de la Ville, c'est s'engager, sensibiliser et montrer l'exemple.

Comment préparer le terrain pour une démarche Biodiversité ?

Le prérequis à toute démarche, c'est la suppression – je dis bien "la suppression" –, je peux ajouter "si possible" des produits phytosanitaires. Sinon, les actions diverses visant à rétablir une biodiversité n'auront assurément pas le même impact au niveau d'une collectivité. On ne peut pas traiter et en même temps mettre des nichoirs, des perchoirs et pourquoi pas des ruches ; ce n'est pas compatible.

Effectivement, je pourrais parler du plan Ecophyto 2018. Il a été proposé par le Grenelle de l'environnement, il a été repris par le plan national Santé Environnement. Mais dans ce plan, on dit "*si possible*", on ne précise pas forcément le tonnage, on ne précise pas les matières, on ne précise pas toujours quels sont les produits qui devront être utilisés ; c'est un peu flou. Et l'on propose de réduire de 50 % d'ici 2018. Je ne suis pas le seul, il y a eu tout de même des professionnels, dont Monsieur Baraton, qui pensaient que cet objectif n'était pas assez fort : 2018, c'est demain.

Les pesticides dans la gestion des communes ne représentent que 5 % du volume total consommé en France. Cela peut paraître négligeable, mais nous nous devons être moteurs.

Comment financer une démarche "zéro pesticide" ?

Une gestion différenciée, des espaces verts et des actions de biodiversité, cela fait beaucoup pour une commune, pour un maire, et pour un directeur. La première ressource dont tout le monde dispose, c'est le temps. Un responsable qui met en place des indicateurs d'activité, qui sait qui fait quoi, où, comment et quel temps cela prend, peut forcément mesurer son activité et évaluer l'impact d'éventuels changements de pratiques.

Je prends un exemple concret : 1 000 heures de bêchage annuel par des jardiniers, ce sont des travaux pénibles, faits en hiver, des maux de dos, des arrêts et des travaux qui ne sont pas toujours nécessaires en pied de massif, bien au contraire, on fait parfois plus de mal que de bien. L'alternative, c'est des *mulchings* (technique de tonte sans ramassage) ou des paillages. Ce sera forcément

quelques heures dégagées non négligeables, des crédits qui pourront être affectés au désherbage manuel, moins d'arrosage, moins de phytos et la possibilité de récupérer, en plus, le *mulch* auprès de vos fournisseurs ou bien, lorsque vous faites un marché d'élagage, vous l'inscrivez dans votre marché. Là, vous avez tout.

Le volet financier : la gestion responsable d'un fleurissement. On fait tous du fleurissement. On peut commencer par l'introduction de plantes bulbeuses pérennes ou vivaces. On peut également gérer un plan de fleurissement par les jardiniers. Le fait d'économiser et de gérer son plan permet d'économiser les ressources naturelles utilisées pour produire la plante, c'est-à-dire la nature, les producteurs, car si on leur demande exactement le nombre de plants dont on a besoin, c'est du temps, de l'énergie et des compétences nécessaires qui ne sont pas gaspillées. En termes de budget, la gestion économique plus efficace permet de dégager des financements pour de nouveaux projets éco-responsables. On fait un petit autofinancement, et les jardiniers sont investis dans ce genre de choses.

Dans le cas où une ville aurait peu de moyens financiers, peu de marge de manœuvre ou ne ferait pas d'indicateurs ou de suivi d'activité, un geste est possible : rationaliser son usage de pesticides. Comment ? Globaliser et juger de l'opportunité de l'achat. Élus et techniciens forment une équipe, ils partagent cette responsabilité de la gestion délicate des pesticides et doivent être en mesure d'adapter les besoins aux réalités du terrain.

Là, je vous pose une question. Un hectare, c'est combien de mètres carrés ? 10 000 mètres carrés. Combien de litres de produits pour un hectare à traiter ? Un décimètre cube, c'est combien de litres ? Et le dosage, l'étalement ? Étonnant, ce n'est pas automatique pour tout le monde. Si cela ne l'est pas pour vous, cela ne l'est pas non plus forcément pour vos agents, et c'est la base.

Il est indispensable de former les agents utilisateurs de ces produits à leur bon usage, avec les bases qui doivent devenir un automatisme. À ce sujet, pour sécuriser l'usage des pesticides, dès novembre 2014, les acheteurs et utilisateurs de produits auront l'obligation d'avoir un Certiphyto, qui est un certificat individuel accordé après une formation de deux jours sur les enjeux et usages des pesticides. Je constate que ces tableaux sont très bien faits. Va-t-on aussi leur expliquer à doser correctement ? Je l'espère.

Le Vésinet, de 2004 à 2008 : SARP Industries, qui était là tout à l'heure, je leur ai donné 300 kilos de produits phyto (parathion, vamidothion), lorsque je suis arrivé dans cette Ville. La réduction des pesticides a été effective, avec une tenue des stocks rigoureuse, une traçabilité, des agents sensibilisés et formés et une veille sanitaire sur le site agriculture.gouv.fr

Concernant nos partenaires, il y a eu un élément facilitateur, en 2009 : la Semaine du Développement durable, avec un stand animé par les jardiniers, un diaporama réalisé avec le soutien et la participation de Monsieur Roland Marceron, de la Ville de Bourges, qui est venu et qui, devant nos élus, agents et habitants, a proposé un diaporama intitulé "Existe-t-il des alternatives au désherbage chimique en milieu urbain ?" Lorsque quelqu'un de l'extérieur vient dans votre commune, c'est parfois un plus.

En mai 2010, nous avons eu la lettre du CADEB (Collectif d'Associations de Défense de l'Environnement), qui a formalisé les actions du Vésinet, en mettant : "Le Vésinet vise le zéro phyto", il est clair que cela met la barre haute pour les élus.

Le 3 décembre 2010, nous avons eu le colloque européen vers le zéro pesticide, avec Madame Cathy Biass-Morin et Monsieur Baraton. En février, Natureparif, qui fait la cartographie et l'objectif "zéro pesticide", avec Monsieur Flandin, Madame Guigue, la directrice de Développement durable, nos élus en charge du Développement durable, qui ont impulsé un inventaire de la biodiversité, réalisé avec le soutien de la région.

La mise en place progressive de gestion différenciée des espaces verts, avec la suppression des pesticides, a été possible, sauf sur le cimetière. On traite : 10 litres par an pour 1,7 hectare, cela reste raisonnable pour une ville de 16 000 habitants. Donc, cela a été possible.

Que s'est-il passé, chez nous ?

L'engagement formalisé de la commune, la signature de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, l'adhésion à Natureparif, l'adhésion au programme "Sauvages de ma rue", avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, le renforcement des engagements, avec la signature de la charte régionale, etc.

Dans le cadre de ce qui se passe aujourd'hui, un point important : la réalisation d'un inventaire faune/flore sur la commune. Il est écrit que les pelouses sableuses et sablo-calcaires sont un enjeu régional et qu'elles représentent 1 % du total de la surface des pelouses sablo-calcaires intégrée au réseau Natura 2000 français. Nous avons 260 espèces végétales qui ont été identifiées sur moins de 100 hectares, une cinquantaine d'espèces végétales remarquables, 6 espèces menacées, entre 3 et 7 qui pourraient être protégées, comme le trèfle semeur.

Cela n'aura été possible que parce que nous n'avons pas traité ces pelouses, nous ne les avons pas scarifiées, nous avons adopté des traitements adéquats. Donc, lorsque je ne sais pas, j'évite de toucher.

Un dernier petit diaporama, rapidement :

- Le petit guide réalisé par la Ville, sur les pesticides, avec nos pelouses.
- Végétalisation des berges des Ibis. Les fameux hôtels à insectes. La participation des écoles. La réhabilitation du Jardin de la Découverte, qui est un lieu où l'on peut accueillir les enfants et faire un peu de pédagogie.
- Les événements : la Fête de la Nature, à laquelle je vous invite, les 9 et 13 mai ; l'atelier gratuit de jardinage écologique. Je remercie Monsieur de Rotières, qui est venu et qui a gentiment proposé aux gens des cours de jardinage, cela a très bien fonctionné.
- Les sorties "*Sauvages de ma rue*". Les fameuses mauvaises herbes qui sont dans la rue, nous avons proposé aux gens de les identifier.
- Enfin, "*Agir pour la préservation de la biodiversité au Vésinet*", "*Parcours des arbres au Vésinet*". Des conférences sur le diagnostic écologique.
- Dès avril, installation de ruches, en partenariat avec un Vésigondin, qui plus est apiculteur. J'ai la chance d'avoir, au sein de nos équipes, un apiculteur.

Caroline HENRY – Merci beaucoup pour cette présentation très intéressante. Je pense que tout le monde était ravi de vous entendre.

Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines – Je voudrais ajouter une petite chose, pour aller dans votre sens. Dans la mission "information sur les pesticides" du Sénat, une des recommandations est de tendre à demander aux collectivités territoriales d'aller vers le "zéro phyto" et même de le rendre obligatoire sous cinq ans, pour permettre aux communes d'apprendre tout ce que vous avez appris pendant ces quelques années, sachant qu'il y a deux endroits effectivement qui sont très difficiles pour le "zéro phyto", ce sont les cimetières et les terrains de football.

Jacqueline MICHARD, présidente de l'AEVS – Monsieur, avez-vous observé, du fait que vous ne mettiez plus de produits chimiques, des oiseaux en quantité plus importante ?

Louis RICARD – Non, Madame, j'ai arrêté de mettre des produits phytosanitaires depuis 2010. En revanche, j'ai préservé ce qui était en place. Si j'avais traité les 30 hectares de pelouse qui étaient sur cette collectivité, en les scarifiant et en passant des engrais, il est clair que je n'aurais pas pu préserver les trèfles semeurs, les plantes qui étaient en place, et le diagnostic n'aurait eu aucune raison d'être.

Caroline HENRY – Je propose de laisser la parole à Madame Fernandes, pour sa présentation.

Prise en compte de la biodiversité à la centrale thermique de Porcheville

Par Marie-Elisabeth FERNANDES, directrice de la centrale thermique EDF de Porcheville

Je crois que cette centrale est un symbole pour le Pays mantois, puisque c'est un site industriel que l'on voit depuis l'autoroute, notamment grâce à ses deux cheminées de 220 mètres de hauteur. C'est donc un site qui est repérable et repéré de très loin.

Cette centrale est localisée au bord de la Seine. Nous utilisons ce cours d'eau pour acheminer notre matière première, qui est le fuel. Il vient en barge depuis Le Havre jusqu'à nos quais d'appointement. Ensuite, nous le stockons sur la centrale, dans des bacs à fuel. Nous utilisons également l'eau de Seine pour refroidir nos groupes de production, eau qui est donc nécessaire à notre processus industriel.

Nous avons décidé, ces dernières années, de développer des actions de biodiversité, en partenariat avec les associations locales et également les communes. Ce sont des actions plutôt modestes au regard de ce que nous venons de voir, mais qui sont malgré tout très importantes pour nous. Je vais vous en présenter quelques-unes.

Sur notre territoire, d'environ 120 hectares, nous avons fait un recensement de la faune et de la flore sur la partie la plus sauvage du site, la presqu'île de Guidonne. Nous avons constaté que nous n'avions rien de vraiment exceptionnel en termes de faune et de flore. Cependant, nous avons décidé de faire un sentier botanique. Tous les ans, nous accueillons les enfants. Nous travaillons sur ce sujet avec la commune de Limay et une association de la commune de Limay également. Pendant une journée, nous avons un sentier et nous expliquons ce que l'on peut trouver en termes de faune et de flore sur notre territoire. Cela intéresse énormément, parce que la plupart des bords de Seine sont privatisés et c'est l'occasion d'y accéder.

Nous avons un ancien terrain de football, qui était plutôt vacant. Depuis trois ans maintenant, nous avons lancé une opération pour replanter des arbres. Nous faisons cela avec l'école de Porcheville, à la Sainte-Catherine. C'est tout un symbole, car "À la Sainte-Catherine, tout arbre prend racine". Nous travaillons avec les communes environnantes et nous accueillons les enfants pour faire ces plantations.

Nous avons également une prairie fleurie que nous avons réhabilitée. Nous sommes actuellement en discussions, pour savoir ce que nous allons replanter l'année prochaine, pour rendre cet espace plus agréable, puisqu'il est mitoyen avec un lotissement qui s'est construit autour de la centrale. À chaque fois, nous essayons d'associer des écoles à nos actions.

Nous essayons de sensibiliser nos agents sur la biodiversité. Pour la prochaine Fête de la Nature, le 22 mai, nous allons accueillir les enfants de nos salariés sur le site, notamment pour leur faire découvrir le sentier botanique. C'était une façon également de promouvoir cette biodiversité au sein de la centrale. Nous travaillons beaucoup sur tout ce qui est lié à l'environnement, mais nous allons essayer d'élargir un petit peu, notamment de commencer à travailler sur la biodiversité.

J'en profite pour vous inviter à visiter la centrale, du lundi au vendredi, un site Internet existe. Nous serons ouverts pour les Journées de l'Industrie, le week-end des 8 et 9 juin. C'est toujours avec grand plaisir que nous accueillons nos visiteurs et que nous proposons une visite de nos installations. Nous serons disponibles pour répondre, à ce moment-là, à toutes vos questions.

Conclusion

Par Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines

Je vais rapidement conclure cette journée, qui a été fort riche en interventions extrêmement intéressantes. Je voudrais vous dire que j'ai été frappée par le foisonnement des initiatives qui sont réalisées à droite et à gauche, et finalement, vous dire que tout cela prend corps.

Tout à l'heure, Monsieur Artru, vous nous avez dit : "On a fait des choses et on a fait la stratégie après." Finalement, c'est ce que l'on observe aussi sur le territoire, c'est-à-dire que de nombreuses initiatives sont réalisées. Et puis, nous avons maintenant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui vient conforter les actions qui ont été réalisées, qui vient nous donner un guide. Ce n'est pas un facteur de complexification, en tout cas je pense que les élus qui sont là ne doivent pas le prendre comme tel. Ce n'est pas un facteur de complexification dans notre rôle d'élus qui est parfois si complexe. Je crois que c'est au contraire quelque chose qui va améliorer notre connaissance et nous permettre, en amont, d'éviter de faire des erreurs qu'il faut ensuite rectifier et qui demandent beaucoup de procédures. Je pense qu'il faut le voir comme un élément tout à fait positif. J'encourage aussi les uns et les autres à aller faire des remarques pendant l'enquête publique, car il est préférable de les faire avant, pour faire changer le document final, que de les faire après.

Je voudrais aussi dire que toute cette démarche a été bien prise en compte par les collectivités. Nous avons eu la présentation de l'EPAMSA. Bien sûr, l'EPAMSA, dans l'Opération d'intérêt national, est souvent vu comme un aménageur qui bétonne. Ce sont peut-être ses premières actions d'aménagement sur le logement qui ont donné cette impression-là. Il y a sûrement des progrès à faire dans la concertation, dans la mise en ligne d'un certain nombre de délibérations. Mais je crois que l'EPAMSA est aussi là en tant que précurseur sur notre territoire pour avoir, notamment dans le domaine de la biodiversité, le bénéfice de faire ce recensement et de travailler sur les compensations.

Nous avons eu l'intervention du Conseil général. On pourra reparler des compensations. En termes de modalités pratiques de mise en œuvre, il faut sûrement s'améliorer, il y a certainement des choses plus locales. Lorsqu'on détruit localement, il faut peut-être compenser plus localement. Je comprends la préoccupation des habitants de Beynes, mais je crois que l'idée générale de la compensation est une idée qui permet de gérer une cohérence globale.

Je voudrais féliciter, bien sûr, la Ville du Vésinet, par son Responsable Parcs et Jardins qui est ici, pour l'initiative qui a été prise et qui sera suivie, probablement. En effet, je vous l'ai dit, nous avons l'intention, au Sénat, tous groupes politiques confondus, de déposer une proposition de loi pour proposer l'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires sous les cinq ans, avec des formations, avec des compensations, etc., mais un arrêt vertueux, là où les produits phytosanitaires ne sont pas obligatoires.

Je voudrais saluer également l'action des entreprises, nous avons eu EMTA, Lafarge, EDF, et dire que tout commence par la connaissance. Cela a été, je crois, l'élément fédérateur.

Je voudrais également saluer le rôle des associations qui sont ici, qui sont quelquefois un petit peu des pics, qui nous aiguillonnent. Monsieur Artru a dit joliment et politiquement correctement que cela les agaçait parfois d'être remis en cause dans leurs compétences. C'est vrai, mais vous êtes là pour cela. Les associations sont là aussi pour alerter, ce sont des lanceurs d'alertes sur les excès, peut-être, du développement. Il faut continuer, dans les instances comme le SPI Vallée de Seine, à favoriser le dialogue entre tous les opérateurs, cela me semble extrêmement important.

Je voudrais dire aussi – et vous savez qu'en prenant la présidence de cette Commission j'y tiens beaucoup – que l'environnement ne doit pas freiner le développement, mais que le développement doit protéger l'environnement. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point, il ne s'agit pas de sanctuariser notre territoire. Notre territoire a besoin de développement, il a besoin de croissance, il a besoin de logements, il a besoin d'industries pour vivre, mais tout cela doit être fait dans le respect et dans la protection de l'environnement. Je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut que notre Commission travaille.

Un court film vous est maintenant proposé. Il a été préparé par Monsieur Baudoin de l'association Sauvegarde Environnement Epône (ASEE). Je vous invite à le regarder ensemble et à dialoguer de façon plus informelle.

Merci beaucoup à tous les intervenants d'avoir participé à cet après-midi extrêmement intéressante, je pense.

Merci Madame Henry pour votre participation et votre implication, au nom de l'État.

Merci aux personnes du SPI Vallée de Seine.

Merci à vous d'avoir participé et de continuer à participer au travers des questions que vous nous poserez autour d'un verre.